

106/314

N°



# MAIRIE DE LILLE

2/

*Commission de la voie Publique*

Objet du Dossier . . .

VILLE DE LILLE  
Services Techniques  
Voie Publique



Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le Jeudi 8 Octobre à 9 heures en mon Bureau.

ORDRE DU JOUR

- I.- Méthode de travail.
- 2.- Construction d'égouts dans les voies nouvelles entre l'Avenue de la République et la rue du Buisson.
- 3.- Construction d'égouts Square de Portugal.
- 4.- Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue Jean sans Peur (entre le Brd de la Liberté et la rue de l'Hôpital Militaire).
- 5.- Extension de l'éclairage public. Crédit complémentaire de 7 millions.
- 6.- Eclairage de la Voie Publique par des installations particulières - Remboursement des frais (2ème trimestre 1953).
- 7.- Eclairage de la Voie Publique par des installations particulières - Remboursement des frais (3ème trimestre 1953).
- 8.- Assouplissement de l'arrêté n° 773I relatif à la circulation des Poids Lourds.
- 9.- Stationnement des taxis aux abords du Grand Théâtre.
- 10.- Dénomination de Voies nouvelles.
- II.- Demande d'installation de feux clignotants au carrefour :  
rue de l'Hôpital Militaire, rue G. Maertens.
- I2.- Demande d'installation de guirlandes lumineuses rue Léon Gambetta.
- I3.- Nouvel éclairage rue Grande Chaussée.
- I4.- Corniche extra-réglementaire 26, rue Halévy. Demande de dérogation.
- I5.- Installation de petits cirques, etc.. sur la Voie Publique.

- I6.- Rue des Poissonceaux, demande de stationnement réservé pour le Consulat de Grande Bretagne
- I7.- Eclairage des cours et courées
- I8.- Demande d'un stationnement alterné rue Marais
- I9.- Balcon (saillie extra réglementaire). Demande de dérogation.
- 20.- Construction de 4 kms d'égouts primaires.  
Choix des rues en complément du programme de I946
- 2I.- Avenue du Peuple Belge et Canal des Pénitentes  
(Demande de Me MOITHY)
- 22.- Demande d'un stationnement alterné rue Masurel
- 23.- Installation d'un monte-charge Place de la Gare  
(Demande de la S.N.C.F.)
- 24.- Rue des 3 Mollettes. Demande d'un sens unique.
- 25.- Demande de dérogation au stationnement rue du Fg.  
d'Arras.
- 26.- Questions diverses.

L'Adjoint délégué,

A. LOURDEL



SERVICES TECHNIQUES

Commission de la Voie Publique



Procès-verbal de la réunion du 13 Octobre 1953.

M.M. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 13 octobre 1953 à 18 heures sous la Présidence de M. Lourdel, Adjoint délégué à la Voie Publique.

Etaient présents :

M.M. ASTIE, DANIEL, DE BLOCKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, VAN WOLPUT, VEROONE.

Assistaient en outre à cette réunion à titre consultatif :

M. AUREL, Ingénieur en Chef  
M. MAEGHT Ingénieur principal  
M. MOLLET Ingénieur subdivisionnaire.

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants destinés à être présentés à l'Administration Municipale :

2. - Construction d'égouts dans les voies nouvelles entre l'Avenue de la République et la rue du Buisson
3. - Construction d'égouts Square de Portugal
4. - Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue Jean Sans Peur (entre le Bd de la Liberté et la rue de l'Hôpital Militaire).
5. - Extension de l'éclairage public . Crédit complémentaire de 7 millions (Information)
6. - Eclairage de la Voie Publique par des installations particulières. Remboursement des frais (2ème trimestre 1953)
7. - Eclairage de la Voie Publique par des installations particulières. Remboursement des frais (3ème trimestre 1953).
- 7bis - Signalisation du carrefour du Buisson. Participation de la Ville.

+ + +

8. - Assouplissement de l'Arrêté n° 773I relatif à la circulation des Poids lourds.

La Commission donne un avis favorable à une restriction des heures d'application de cet arrêté : l'arrêté 773I ne sera appliqué qu'entre 6 h.30 et 20 h.30.

9. - Stationnement de taxis aux abords du Grand Théâtre.

La Commission décide de solliciter l'avis de M. le Commissaire Central de Police. Si cet avis est favorable, satisfaction sera donnée à titre d'essai à la demande du Syndicat des chauffeurs de taxis. S'il est défavorable, la question sera réexaminée en Commission.

10 - Dénomination de voies nouvelles.

La question est reportée à une réunion ultérieure, un rapport avec propositions sera au préalable adressé à chaque commissaire.

Questions diverses

- M. De Becker demande la construction d'un égout rue de l'Hôpital St Roch, partie comprise entre la rue d'Arcole et la rue d'Iéna.

Cette question sera examinée en même temps que la question n° 20 de l'ordre du jour.

- M. Rousseaux signale l'état défectueux de la chaussée au droit de l'Hospice Général. Une réparation provisoire sera effectuée par le Service.

- A la demande de M. Rousseaux un exemplaire du programme d'éclairage public de 1953 sera adressé à chaque Commissaire.

- M. Van Wolput demande une limitation de la vitesse des voitures automobiles dans les rues d'Isly et du Faubourg d'Arras.

- M. Rousseaux demande qu'une intervention soit faite auprès de M. le Maire de Fâches-Thumesnil en vue d'obtenir un recul des pompes à essence installées face aux Ets Tudor, rue du Fg d'Arras.

- M. Rousseau signale que la piste cyclable établie rue du Faubourg d'Arras est très dangereuse pour les piétons au droit des 400 maisons.

- M. Van Wolput demande que les limites du stationnement des taxis rue du Molinel, à hauteur de la rue des Augustins et de la rue Sainte Anne soient respectées.

- M. Van Wolput demande que soit entretenu le passage pour piétons à l'entrée du Bd de la Liberté près du Bd Papin.

- M<sup>e</sup> Véroone signale que le nom de Sylvère Verhulst est commun à plusieurs rues.

- M. Landrie expose la nécessité de doter au plus tôt la rue d'Aboukir d'un éclairage électrique. Bien que cette voie soit privée, des mesures seront prises pour qu'elle soit électrifiée avant l'hiver.

- M. De Becker signale que les trottoirs de la rue d'Arcole sont en mauvais état.

- M. Van Wolput estime que la borne basse installée au carrefour du Bd Papin et du Bd Jean Bte Lebas est trop petite et peu visible. Une borne de dimensions nettement plus importantes sera posée.

- M. Rousseaux estime souhaitable d'accorder aux commerçants possédant un véhicule automobile un stationnement réservé au droit de leur établissement. Cette proposition n'est pas retenue par la Commission

Après enquête il sera donné satisfaction dans la mesure du possible à toutes ces demandes.

La Séance est levée à 20 h.35.

Prochaine réunion de la Commission le 27 Octobre à 18 heures  
Continuation de l'ordre du jour.

VU :

l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL.



Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le Mardi 27 Octobre à 18 heures en mon Bureau.

ORDRE DU JOUR

- 53/I0.- Dénomination de Voies nouvelles
- 53/II.- Demande d'installation de feux clignotants au carrefour: rue de l'Hôpital Militaire, rue G. Maertens.
- 53/I2.- Demande d'installation de guirlandes lumineuses rue Léon Gambetta.
- 53/I3.- Nouvel éclairage rue Grande Chaussée.
- 53/I4.- Corniche extra-réglementaire 26, rue Halévy. Demande de dérogation.
- 53/I5.- Installation de petits cirques, etc.. sur la Voie Publique.
- 53/I6.- Rue des Poissonceaux, demande de stationnement réservé pour le Consulat de Grande Bretagne.
- 53/I7.- Eclairage des cours et courées.
- 53/I8.- Demande d'un stationnement alterné rue Marais.
- 53/I9.- Balcon (saillie extra réglementaire). Demande de dérogation.
- 53/20.- Construction de 4 kms d'égouts primaires. Choix des rues en complément du programme de 1946.
- 53/21.- Avenue du Peuple Belge et Canal des Pénitentes (Demande de Me MOITHY).
- 53/22.- Demande d'un stationnement alterné rue Masurel.
- 53/23.- Installation d'un monte-charge Place de la Gare. (Demande de la S.N.C.F.)
- 53/24.- Rue des 3 Mollettes. Demande d'un sens unique.
- 53/25.- Demande de dérogation au stationnement rue du Fg d'Arras.
- 53/26.- Boulevard Périphérique : Traversée des tramways.

53/27.- Questions diverses soulevées par M. VAN WOLPUT.  
(lettre du 14.10.1953)

- 27 a - Carrefour des Bd Papin, Louis XIV, Liberté
- 27 b - Stationnement des voitures particulières
- 27 c - Plaques d'égout
- 27 d - Feux de signalisation
- 27 e - Limitation de la vitesse
- 27 f - Route du Fg d'Arras
- 27 g - Rue J.B. de la Salle
- 27 h - Place de la République

53/28.- Installation de pompes à essence - Opportunité d'une réglementation.

53/29.- Simplification du tarif des droits de voirie - Opportunité d'une réglementation plus simple.

53/30.- Trottoirs de la cour intérieure de la Gendarmerie (Demande de réfection).

53/31.- Demande de création d'un nouveau stationnement aux abords du Pont du Petit Paradis (Friterie).

53/32.- Demande de création d'un nouveau stationnement rue du Fg d'Arras (Friterie).

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 23 Octobre 1953.

l'Adjoint délégué.

A. LOURDEL.

SERVICES TECHNIQUES  
=====

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 1953

MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 27 octobre 1953, à 18h, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint délégué à la Voie Publique

Etaient présents :

MM. DANIEL, DE BECKER, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU,  
SIMONOT, VAN WOLPUT, VEROONE

Assistaient en outre à cette réunion à titre consultatif

MM. AUREL, MAEGHT MOLLET.

Procès-verbal de la réunion du 13-10-53

Après lecture, quelques précisions complémentaires sont données :

- Stationnement de taxis aux abords du Grand Théâtre. La Commission décide de s'en tenir à l'avis du Commissaire Central de Police qui est défavorable à la création d'un stationnement rue des Bons Enfants et favorable au stationnement d'une voiture supplémentaire rue Léon Trulin.

- M. DE BECKER insiste à nouveau pour la construction de l'égout rue de l'Hôpital St Roch (entre Arcole et Iéna). Le service essaiera de réaliser cette construction dès qu'un reliquat de crédit se présentera.

- Réparation provisoire de la chaussée au droit de l'Hospice Général : sera réalisée incessamment par l'entreprise ROUZE.

- Le recul des pompes face aux Ets TUDOR a été demandé au Maire de Fâches-Thumesnil.

- Piste cyclable rue du Faubourg d'Arras : Lecture est donnée de notre lettre 653/ST aux Ponts & Chaussées, service vicinal, réclamant vivement à ce sujet.

- Satisfaction a été donnée ou sera donnée bientôt aux autres points du procès-verbal, en particulier les deux carrefours Bd J.B. Lebas/Bd Papin et Bd J.B. Lebas/rue de Cambrai seront dotés de deux bornes basses (de grandes dimensions) munies de feux clignotants.

+  
+ +

53/10 - Dénomination de voies nouvelles -

Les propositions suivantes seront présentées à l'Administration municipale :

A - ABORDS DE LA CITE HOSPITALIERE

1°/ Avenue Louis Pasteur : voie nouvelle reliant la place des Chasseurs de Driant à la place nouvelle où aboutissent les rues Sylvère Verhulst et Gustave Courbet.

.../

2°/ rue Emile Roux : voie reliant le Chemin de l'EpINETTE et la rue Gustave Courbet.

3°/ place Léonard de Vinci : place nouvelle où aboutissent les rues Sylvère Verhulst et Gustave Courbet.

4°/ rue de la Cité Hospitalière : Voie nouvelle partant du Chemin de Bargues traversant le rond-point de la Cité Hospitalière et se dirigeant vers l'Ouest jusqu'à la limite de commune.

5°/ rue du Chemin de Bargues : Dénomination nouvelle du Chemin de Bargues (voie reliant la rue Sylvère Verhulst et la rue Jeanne Hachette).

6°/ rue de Bargues : Voie partant de la place Léonard de Vinci, traversant la rue Emile Roux (voies précédemment définies) et se dirigeant vers le sud jusqu'à la rue du Faubourg des Postes.

7°/ rue du Chevalier de l'Espinard : Cette dénomination serait conservée pour le prolongement vers l'Est de la rue du Chevalier de l'Espinard actuelle.

8°/ Pont de Bargues : Dénomination de l'ouvrage d'art sis avenue Louis Pasteur (ci-dessus définie) et enjambant la ligne de chemin de fer de Lille à Béthune.

#### B - ABORDS DE L'ANCIENNE PORTE D'YPRES

1°/ rue Sainte Marie : Cette dénomination serait conservée pour le prolongement Nord de la rue Sainte Marie actuelle.

2°/ rue Benvignat : Cette dénomination concernerait aussi bien la rue Benvignat actuelle (à l'Ouest de l'avenue Adolphe Max) que son prolongement à l'Est de ladite avenue.

3°/ rue de la Porte d'Ypres : Dénomination de la voie nouvelle ouverte parallèlement et à une cinquantaine de mètres au Nord de la rue Benvignat ci-dessus définie.

#### C - AVENUE DENIS CORDONNIER

Dénomination du nouveau chemin départemental n° I46 reliant la rue du Faubourg de Valenciennes au pont du Mont-de-Terre.

#### D - BOULEVARD DU Dr CALMETTE

S'inspirant d'un voeu du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lille, émis le 26-12-46 et fréquemment renouvelé, la Commission de la Voie Publique propose de donner au Bd Louis XIV la nouvelle dénomination : Bd du Dr Calmette.

#### E - RUE DU Dr YERSIN

Nouvelle dénomination proposée pour la rue Pasteur actuelle qui relie la rue de la Justice à la rue de Colmar.

+  
+ +

La Commission décide d'examiner trois questions à caractère urgent.

.../

57/I0bis - Ilot de reconstruction du Petit Maroc - (Raccordement au Réseau d'égouts de la Ville)

Le M.R.U. va entreprendre la construction du réseau d'égouts nécessaire à la desserte des immeubles qui sont édifiés dans le périmètre de compensation du Petit Maroc. Ce réseau doit être raccordé à l'égout public situé Bd Paul Painlevé à hauteur de l'Institut de Mécanique des Fluides ; la construction de ce raccord (situé en dehors du périmètre de compensation) incombe à la Ville qui doit toucher du M.R.U. une subvention de 79 %.

En l'occurrence, le coût des travaux étant estimé à 7.000.000 Fr, le montant de cette subvention sera de 5.530.000 Fr.

Une délibération en ce sens sera présentée au Conseil municipal, étant entendu que le reliquat de crédit pourra éventuellement être utilisé pour la construction d'égouts primaires en ville.

53-I0ter - Les habitations économiques du Nord - Lotissement avenue Emile Zola (Construction d'égouts sur le Domaine public)

La question est renvoyée au service pour étude et devis estimatif.

53/I0-4 - Entretien du réseau d'égouts - Marché

Un projet de délibération relatif à un marché de 700.000 Fr à passer entre la Ville et l'entreprise KNOCKAERT reçoit avis favorable de la Commission.

53/I2 - Demande d'installation de guirlandes lumineuses rue Léon Gambetta

Renvoyée au service pour estimation des dépenses.

53/I3 - Nouvel éclairage rue Grande Chaussée

Reporté en l'absence de M. ASTIE.

+  
+ +

QUESTIONS DIVERSES -

- M. VAN WOLPUT demande que les questions relatives à la signalisation et à la circulation soient disjointes et examinées lors de réunions spéciales auxquelles assistera un représentant qualifié du Commissaire Central de Police - Adopté.

- M. ROUSSEAU demande la vérification de l'éclairage au gaz aux "400 Maisons". Une intervention spéciale sera faite à ce sujet auprès de Gaz de France.

- Place Albert Thomas - 4 vieux lampadaires à enlever - Nécessaire sera fait par les soins du service.

- Cité Vandenberghe 25, rue Magenta (Pavage et éclairage) Ces deux questions seront reprises lors de l'examen des programmes 1954.

- Trottoirs rue de la Halle - Cette question n'est pas perdue de vue.

+  
+ +

.../

La Commission décide d'examiner avant de se séparer la question 53/26 (Bd Périphérique : Traversée des tramways)

M. AUREL expose et commente les divers projets qui ont été étudiés en vue de résoudre le problème de la traversée du Bd Périphérique par les tramways des lignes intéressées de l'E.L.R.T. et de la T.E.L.B.

La Commission décide de réserver son avis et de reprendre cette question le 30 octobre.

+  
+ +

La séance est levée à 21h (la présidence avait été assurée par M. DANIEL à partir de 19h40, M. LOURDEL ayant dû s'absenter)

Prochaine réunion, le 30 octobre à 18h.

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

SERVICES TECHNIQUES  
=====

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 30 octobre 1953



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 30 octobre 1953, sous la présidence de M. LOURDEL, A joint délégué à la Voie Publique.

Etaient présents :

MM. DANIEL, DE BECKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL,  
VAN WOLPUT, VERCONE

Excusé : M. ROUSSEAU

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif

MM. AUREL, MAEGHT, MOLLET

La Commission décide de poursuivre l'ordre du jour sans aborder les questions relatives à la circulation auxquelles une séance ultérieure sera spécialement consacrée.

53/IO-5 - Reconstruction de trottoirs - Travaux imprévus

Rapport au Conseil municipal - Avis favorable.

53/IO-6 - Fourniture de bordures en granit - Marché

Rapport au Conseil municipal - Avis favorable.

53/IO-7 - Dénomination d'une voie nouvelle

Dénomination proposée par M. LOURDEL pour la voie nouvelle reliant la rue de l'Ecole St Louis à la rue Malesherbes : rue de l'Abbé Cousin ; ancien vicaire de l'Eglise St Louis, victime du massacre d'Ascq - Avis favorable.

53/IO - Demande d'installation de guirlandes lumineuses rue Léon Gambetta

Après avoir pris connaissance d'une estimation des frais qu'entraînerait cette installation, dont la consommation et l'entretien seraient assurés par la Ville, la Commission considérant qu'un très grand nombre de voies urbaines sont encore totalement dépourvues d'éclairage, estime ne pas pouvoir faire droit à cette demande. Celle-ci pourra être renouvelée lorsque le programme général d'électrification aura été mené à terme.

53/IO - Nouvel éclairage rue Grande Chaussée

La Commission accepte le principe d'une participation financière des riverains en vue d'obtenir pour la rue Grande Chaussée dont l'éclairage axial actuel vétuste doit être remplacé, un éclairage moderne par lampes ballons fluorescentes.

La Commission ne fait pas d'opposition à l'adjonction de foyers supplémentaires destinés à obtenir un éclairage intensif à

.../

certaines heures ; elle accepte que soient pris en charge par la Ville les frais de consommation de ces foyers supplémentaires, mais non les frais d'entretien, ni d'installation. La Commission porte son choix sur les armatures de l'Eclairage Technique de Nancy.

53/I4 - Corniche extra-réglementaire 26, rue Halévy

Demande de dérogation - La Commission accorde la dérogation.

53/I5 - Installation de petits cirques etc... sur la voie publique

La Commission estime que le service de la Voie Publique ne doit pas avoir à connaître des installations dont l'emprise dépasse 500 m<sup>2</sup> en principe. A cette occasion, M. VAN WOLPUT fait accepter la proposition de ne plus autoriser d'installations publicitaires place de la République. Les cas d'espèces concernant les autres places sont laissés à l'appréciation de M. l'Adjoint délégué.

La Commission est également hostile à l'emploi de hauts-parleurs sur la voie publique ; seuls resteront tolérés les hauts-parleurs diffusant des consignes d'ordre et de sécurité (courses cyclistes par exemple).

53/I7 - Eclairage des cours et courées...

La Commission décide de consacrer chaque année un certain pourcentage du programme d'éclairage public à l'électrification des voies privées.

Le choix des voies publiques et privées destinées à être électrifiées au cours de l'année 1954 sera effectué lors d'une réunion ultérieure. MM. les Commissaires présenteront leurs propositions à l'avance pour étude.

53/I9 - Balcon (saillie extra-réglementaire) - Demande de dérogation

La Commission décide de modifier l'article 240 du Code des Arrêtés municipaux de la manière suivante :

La saillie des balcons en surplomb de la voie publique peut atteindre 0,80m lorsque le prospect est égal ou supérieur à 20m.

En application de cette nouvelle réglementation, la dérogation sollicitée est accordée.

53/20 - Construction de 4 Km d'égouts primaires - Choix des rues en complément du programme de 1946

La Commission décide de surseoir à l'étude de cette question ; celle-ci sera examinée au cours de la prochaine réunion. Chaque commissaire recevra, entre-temps, un rapport donnant le détail des voies proposées par le Service. Un plan sera présenté à la Commission lors de la prochaine réunion.

.../

53/21 - Avenue du Peuple Belge et Canal des Pénitentes (Demande de Me MOITHY)

Me MOITHY avait demandé des explications concernant les inondations pour les habitants de l'avenue du Peuple Belge et des rues voisines (orage du 2 juillet dernier) et concernant le Canal des Pénitentes "véritable égout à découvert infesté de rats et dégageant des odeurs fétides".

En ce qui concerne l'orage incriminé, il s'agit d'une calamité publique et le réseau d'égouts ne peut être mis en cause ; on ne peut en effet donner à ce dernier les dimensions telles qu'elles ne seraient utilisées à plein qu'une ou deux fois par siècle. En outre, le niveau des égouts en ce quartier est étroitement conditionné par le niveau des eaux de la Basse Deûle.

En ce qui concerne le Canal des Pénitentes, l'exposé suivant est fait :

Par délibération du 18 juin 1932, le Conseil municipal décidait la construction d'égouts en vue de la suppression du canal des Pénitentes qui constitue un danger pour l'hygiène publique.

En 1933, des égouts étaient construits dans les rues des Pénitentes, du Gard, des Célestines, à Claques et St Joseph qui entourent le bloc d'immeubles sous lesquels passe le canal.

Ces travaux préliminaires devaient permettre aux propriétaires des immeubles riverains d'évacuer dans les égouts nouveaux les eaux qui étaient rejetées dans le canal et, par la suite, la suppression de ce dernier.

Mais, malgré les invitations lancées avant la guerre puis après la libération, de nombreux propriétaires ont négligé d'entreprendre les travaux qui leur incombent.

En outre, les locataires des immeubles riverains déversent, dans les parties à ciel ouvert de ce canal, leurs ordures ménagères ainsi que des ustensiles et du matériel usagés.

De ce fait, le canal des Pénitentes est ainsi obstrué par endroits et divisé en plusieurs tronçons isolés qui ne peuvent plus évacuer les eaux qu'ils continuent à recevoir ; ces eaux s'infiltrant dans les caves voisines les plus basses et cette situation soulève des réclamations justifiées.

En vue de remédier à cet état de choses, il importe de mettre à nouveau en demeure les propriétaires riverains d'avoir à exécuter les travaux de raccordement qui leur incombent, en vue de supprimer tout déversement dans le canal désaffecté et de réprimer sévèrement les errements des locataires.

La suppression de cet état d'insalubrité dépend uniquement des intéressés.

53/23 - Installation d'un monte-charge place de la Gare (demande de la S.N.C.F.)

Considérant la gêne qui résulterait pour la circulation des piétons de l'établissement d'un monte-charge en saillie sur un trottoir étroit, la Commission refuse l'installation proposée. Elle émet un avis favorable à une installation établie en retrait de la voie publique.

53/26 - Boulevard Périphérique - Traversée des tramways

La Commission donne son accord pour les propositions relatives à la ligne B (nouveau trajet par la rue Paul Duez dans les deux sens), à la ligne F, à la ligne n° 2 de l'E.L.R.T. (ces deux lignes effectuant la traversée au carrefour du Bd Périphérique et de la rue du Faubourg de Roubaix) et au nouveau trajet du "Marquette"

La Commission estime souhaitable de réaliser dès maintenant par un ouvrage supérieur la traversée du Bd Périphérique par le Mongy (lignes Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing) et demande que le projet correspondant soit chiffré.

M. VAN WOLPUT demande qu'il soit nettement précisé à la C° T.E.L.B. qu'elle ne pourra pas se prévaloir du fait des nouvelles poses de rails pour en tirer un argument ou un avantage quelconque en fin de concession.

53/28 - Installation de pompes à essence - Opportunité d'une réglementation

La Commission reconnaît l'opportunité d'une réglementation. Elle charge le service de prendre contact avec quelques grandes villes (Rouen) pour en étudier les modalités.

Un projet d'arrêté sera présenté ultérieurement par le service.

53/29 - Simplification du tarif des droits de voirie - Opportunité d'une réglementation plus simple

La Commission reconnaît l'opportunité d'une simplification de la réglementation du tarif des droits de voirie. La question sera revue ultérieurement après un exposé de M. DURIEZ, Chef du bureau intéressé.

53/30 - Trottoirs de la cour intérieure de la Gendarmerie (demande de réfection)

La Commission donne un avis défavorable.

53/31 - Demande de création d'un nouveau stationnement aux abords du Pont du Petit Paradis (Friterie)

La Commission donne son accord, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un terrain militaire.

53/32 - Demande de création d'un nouveau stationnement rue du Fg d'Arras (Friterie)

La Commission demande un complément d'information.

QUESTIONS DIVERSES -

- Rue Sylvère Verhulst : l'enquête effectuée a démontré que le numérotage présentait des anomalies. Ce numérotage sera donc revu.

- M. VAN WOLPUT demande que soit mise à l'étude la création d'un parking Bd de l'Usine, face aux grands bureaux de la C° de FIVES-LILLE. Le Service réunira les éléments nécessaires à cette étude.

- M. DE BECKER renouvelle sa demande de voir la Cité Vandenberghe 26, rue Magenta inscrite au programme d'éclairage public de 1954.

- MM. DE BECKER et LANDRIE insistent pour qu'une large part soit faite au quartier de Wazemmes dans le programme d'éclairage public de 1954.

Pour ces deux dernières demandes, la Commission aura toute possibilité d'intervenir lors de l'élaboration du prochain programme d'éclairage public.

- M. DE BECKER rappelle son intervention lors de la réunion du 13 octobre, pour que soit entreprise la construction d'un tronçon de 70m d'égouts rue de l'Hôpital St Roch, entre la rue d'Arcole et la rue d'Iéna.

Satisfaction sera donnée à cette demande dès qu'un reliquat de crédits suffisant sera disponible.

- M. LANDRIE pose la question de l'établissement d'un refuge pour les usagers de l'autobus au Pont du Mont-de-Terre.

- M. DANIEL sollicite une construction similaire sur la place des Chasseurs de Driant.

Le Service prendra contact avec la C° des T.E.L.B. pour étudier ces demandes.

- M. VAN WOLPUT signale l'inconvénient de l'occupation de l'allée centrale du Bd J.B. Lebas lors de la Foire d'Hiver.

- M. DANIEL demande que soit instauré rue Desmazières soit un stationnement alterné, soit une interdiction de stationner sur un côté.

- M. DE BECKER demande la réparation de la voirie de la cour Vandenberghe 26, rue Magenta.

- M. FRUCHART demande l'éclairage de l'impasse Villa Saint Michel, rue de Lens.

+  
+ +

La séance est levée à 21h.

Prochaine réunion de la Commission le 27 novembre à 18h

Cette séance sera consacrée à l'examen des questions de circulation et de signalisation, ainsi qu'à l'examen de la question 53/20 (égouts).

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

VILLE DE LILLE  
=====

SERVICES TECHNIQUES  
Voie Publique  
-----



Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le vendredi 27 novembre 1953, à 18h, en mon bureau.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du 27/10/53
- Procès-verbal de la réunion du 30/10/53

+  
+ +

53/20 - Construction de 4.000m d'égouts primaires - Choix des rues en complément du programme de 1946.

+  
+ +

53/II - Demande d'installation de feux clignotants au carrefour rue de l'Hôpital Militaire-rue G. Maertens.

53/I6 - Rue des Poissonceaux - demande de stationnement réservé pour le Consulat de Grande Bretagne.

53/I8 - Demande d'un stationnement alterné rue Marais

53/22 - Demande d'un stationnement alterné rue Masurel

53/24 - Rue des Trois Mollettes - Demande d'un sens unique

53/25 - Demande de dérogation au stationnement rue du Faubourg d'Arras

53/27 - Questions diverses soulevées par M. VAN WOLPUT  
(lettre du 14.10.1953)

- 27 a - Carrefour des Bd Papin/Louis XIV/Liberté
- 27 b - Stationnement des voitures particulières
- 27 c - Plaques d'égout
- 27 d - Feux de signalisation
- 27 e - Limitation de la vitesse
- 27 f - Route du Fg d'Arras
- 27 g - Rue J.B. de la Salle
- 27 h - Place de la République

.../

- 53/33 - Demande d'installation de pompes à essence à l'angle des  
Bd Louis XIV et Maréchal Vaillant
- 53/34 - Carrefour de la rue de la Chaude Rivière, rue Dumont  
d'Urville (signalisation du danger) - demande de M. le  
Docteur DUTERNE
- 53/35 - Circulation place du Lion d'Or
- 53/36 - Circulation autour du Monument du Conclave et du Monument  
aux Morts
- 53/37 - Circulation rue de la Justice
- 53/38 - Circulation à contre-courant de certains véhicules de  
la Société T.R.U.
- 53/39 - Passage clouté de l'entrée du Bd Carnot (Pl. du Théâtre)
- 53/40 - Utilisation des appareils avertisseurs (demande de Me  
VEROONE) - Lutte contre le bruit
- 53/41 - Circulation rue Desmazières (demande de M. DANEL)
- 53/42 - Installation d'une cabine de dégustation de sandwiches  
chauds rue des Manneliers (demande du Bar Chagnot)
- 53/43 - Circulation au carrefour des rues Esquermoise, Royale  
et Basse (lettre de M. le Commissaire Divisionnaire)
- 53/44 - Demande d'un stationnement alterné rue du Nouveau Siècle
- 53/45 - Circulation rue du Plat et rue du Barbier Maes
- 53/46 - Bd Carnot : traversée des piétons au droit du Central  
téléphonique Carnot
- 53/47 - Stationnement interdit place de la République le long  
des grilles de la Préfecture (demande de M. le Commis-  
saire Divisionnaire
- Questions diverses

Hôtel de Ville, le 23 novembre 1953

A. LOURDEL

Adjoint délégué à la Voie Publique

Commission de la Voie PubliqueProcès-verbal de la Réunion du 27 Novembre 1953

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 27 novembre 1953, à 18 heures, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents :

MM. ASTIE, DANIEL, DE BECKER, FRUCHART, LANDRIE, ROUSSEAU, VAN WOLPUT, VEROONE.

Etaient excusés :

MM. Maurice SCHUMANN et SIMONOT.

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. MONNIER, représentant le Commissaire Divisionnaire de Police ainsi que M.M. AUREL, MAEGHT et MOLLET.

Procès-verbaux des réunions des 27 et 30 octobre 1953 -Observations -

Une erreur est relevée dans ces deux procès-verbaux; en effet, M. ASTIE était excusé et non absent.

-A propos du stationnement des taxis, M. VAN WOLPUT signale au représentant de la Police le non respect des limites de stationnement à la station-taxi de la rue du Molinel.

-La Commission prend acte de la réponse de M. le Maire de Fâches-Thumesnil en ce qui concerne le déplacement des pompes à essence de MM. DURAND FRERES, rue du Faubourg d'Arras.

- En vue de dénommer les voies nouvelles situées aux abords de la Cité Hospitalière, la Commission décide de reconsidérer la question après avoir demandé l'avis de Maître DECROIX, Président de la Commission des Sites, et de personnalités du monde médical.

- L'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta demande que soit reconsidérée la question des guirlandes lumineuses de cette rue et fait état d'un accord de Me LUBREZ en date du 22 avril 1953; après nouvel examen, la Commission décide de maintenir la position prise lors de sa réunion du 30 octobre.

- L'Union des Commerçants de la rue Grande-Chaussée demande que soit porté à 9 au lieu de 7 le nombre de foyers lumineux prévu dans cette rue; la dépense supplémentaire à la charge de la Ville est ainsi de 130.000 frs; la Commission décide cependant de satisfaire la demande présentée, compte tenu de ce que la consommation électrique à la charge de la Ville qui portait initialement sur 13 foyers ne portera plus que sur 9 foyers.

- La question 53/32 (friterie rue du Faubourg d'Arras) se trouve réglée automatiquement par suite du refus du riverain intéressé d'autoriser ce stationnement.

- M. VAN WOLPUT demande l'agrandissement du parking sis boulevard de l'Usine, face aux Grands Bureaux de la Compagnie de Fives-Lille; un arrêté municipal sera pris.

- Lecture est donnée d'une lettre du Directeur de la Compagnie des T.E.L.B. en ce qui concerne la demande d'installation de kiosques place des Chasseurs de Driant et au Mont-de-Terre; après en avoir discuté, la Commission décide de maintenir sa demande en ce qui concerne le kiosque du Mont-de-Terre et précise que le kiosque demandé peut être de conception très simple et s'inspirer de ceux de l'E.L.R.T.

- M. MAEGHT précise qu'il a été adressé une lettre à M. le Secrétaire Général, lui signalant le grave inconvénient de l'occupation de l'allée centrale du Boulevard J.B. Lebas lors de la foire d'hiver.

- M. LANDRIE critique la conclusion donnée à la question 53/2I (canal des Pénitentes) dans le procès-verbal de la réunion du 30 octobre, cependant que M. VAN WOLPUT estime que l'exposé traduit la réalité des faits. M. AUREL précise alors que la question des branchements relève des services de la 5ème Division; il rapporte que chaque fois qu'un égout vient d'être construit dans une voie publique, la 5ème Division est saisie et demande aux riverains intéressés d'y raccorder leurs immeubles; la construction de ces branchements s'effectue ensuite par les soins et aux frais des riverains et sous le contrôle technique du Service de la Voie Publique.

M. LANDRIE propose que la question soit traitée de façon identique à celle employée pour la mise en état de viabilité des voies privées, de telle sorte que les riverains n'auraient plus à supporter la totalité des frais de branchements qui, dans le cas présent, seraient assez élevés par suite de la structure tout à fait particulière des lieux. Plusieurs membres de la Commission font remarquer qu'il y aurait là un précédent qui risquerait d'entraîner la Ville à des dépenses considérables si ce principe était étendu.

Cependant en limitant le problème aux immeubles de l'avenue du Peuple Belge et de la rue des Pénitentes, la Commission propose que M. LANDRIE se rapproche de M. le Professeur PAGET à l'effet de faire figurer la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission d'Hygiène.

Les Services Techniques prendront eux-mêmes contact avec M. le Chef de la 5ème Division.

X

XXX

53/20 - Construction de 4.000 mètres d'égouts primaires - Choix des rues en complément du programme de 1946 -

Considérant qu'il est logique de maintenir l'ensemble des rues figurant sur la liste A (reliquat du programme de 1946), la Commission décide d'étudier la liste B après y avoir ajouté la rue Lamartine où 200 mètres d'égouts restent à construire.

Après en avoir discuté, les rues suivantes de la liste B sont retenues : rue de l'Hôpital Saint-Roch, rue du Bas Jardin, rue des Trois Mollettes, rue Monge, rue Gustave Delory (entre les rues de Paris et Edouard Delosalle), rue des Stations (entre les rues d'Antin et Colbert) rue Lamartine (achèvement).

Le cas des autres rues de la liste B sera considéré à nouveau lors de l'examen d'un programme ultérieur.

La Commission ne fixe pas un ordre de succession pour la construction des égouts du présent programme et fait confiance au Service qui s'inspirera pour ce choix de l'intérêt général.

Le financement du programme ainsi déterminé étant à réaliser par voie d'emprunt et de subvention, sa mise en chantier n'est pas immédiate; cependant le Service fera tout son possible pour utiliser les reliquats

de crédits qui pourraient se présenter.

M. AUREL précise que lors d'une prochaine réunion, il sera amené à proposer la construction d'autres égouts par suite de la mise en chantier de 5 lotissements; ces égouts seraient groupés en un programme spécial dont le financement devrait être immédiat.

X

X X

53/II - Demande d'installation de feux clignotants au carrefour rue de l'Hôpital Militaire - rue G. Maertens -

Un passage clouté a été établi au carrefour considéré. Le feu clignotant ne semble pas indispensable.

Refus.

X

X X

53/I6 - Rue des Poissonceaux - Demande de stationnement réservé pour le Consulat de Grande-Bretagne -

La Commission prend connaissance de la demande précitée après avoir été informée que des stationnements réservés existent déjà en faveur des Consultats des Etats-Unis et de Belgique.

Aucun inconvénient ne semblant résulter de la mise en sens unique de la rue des Poissonceaux depuis la rue de la Chambre des Comptes vers la rue Esquermoise, la Commission décide d'adopter cette mesure et de prolonger l'essai de stationnement réservé en faveur du Consulat de Grande-Bretagne et sur lequel elle prendra position ultérieurement.

X

X X

53/I8 - Demande d'un stationnement alterné rue Marais -

Le stationnement alterné est décidé.

X

X X

53/22 - Demande d'un stationnement alterné rue Masurel -

Le stationnement alterné est décidé.

X

X X

53/24 - Rue des Trois Mollettes - Demande d'un sens unique -

Considérant que l'instauration d'un sens unique rue des Trois Mollettes entraînerait des détours de 400 à 450 mètres, la demande de ce sens unique est rejetée.

X

X X

53/25 - Demande de dérogation au stationnement rue du Faubourg d'Arras-

Le Service est chargé d'examiner si la porte des Etablissements ANCEL est susceptible d'agrandissement.

X

X X

53/27 - Questions diverses soulevées par M. VAN WOLPUT -  
(lettre du 14.10.1953) -

27 a - Carrefour des Bd Papin - Louis XIV - Liberté -

Le Service est chargé d'étudier l'élargissement de l'allée latérale ouest du boulevard J.B. Lebas, cet élargissement pouvant être réalisé lors de la réfection totale de cette chaussée.

M. VAN WOLPUT signale l'insuffisance d'éclairage de ce carrefour; il est décidé d'y remédier par l'installation judicieuse de lanternes-projecteurs.

Le Service examinera directement avec M. VAN WOLPUT la modification des passages cloutés de ce carrefour.

27 b - Stationnement des voitures particulières -

M. VAN WOLPUT envisage les stationnements à 45° rue Faidherbe et rue Nationale (entre les places du Général de Gaulle et de Strasbourg) avec l'avant des voitures sur les larges trottoirs de ces rues.

Le Service devra présenter une étude à ce sujet.

27 c - Plaques d'égouts -

Les plaques de regards d'égouts restent fréquemment en contrebas après la réfection des rues en tarmacadam et sont très gênantes pour les véhicules; le Service prend acte et reconstituera le plus vite possible son stock de plaques de regards d'égouts en procédant à deux appels d'offres successifs de fontes.

27 d - Feux de signalisation -

L'alternance des phases de la signalisation de la place de la Gare ne correspondant pas toujours avec l'écoulement des voitures, il est demandé à la Police d'y remédier en utilisant judicieusement le bouton-poussoir prévu à cet effet.

M. VAN WOLPUT demande des justifications sur la nécessité du feu tricolore situé rue Faidherbe (angle de la Pharmacie). Il est précisé que lorsque ce feu est au rouge, il permet l'écoulement, lors de la 1ère phase, des voitures de la rue Anatole France ainsi que celui des voitures de la rue de Paris qui se dirigent vers la rue Anatole France; lors de la 3ème phase, il permet l'écoulement des voitures de la rue des Mameliers qui se dirigent vers la rue Anatole France; ce feu rend en outre, pour les piétons, la traversée de la rue Faidherbe plus facile. Considérant cependant comme peu important le flux des véhicules dans les deux sens rue Anatole France, la Commission décide de réaliser un essai d'une semaine avec la suppression de ce feu; la Police sera avisée en temps utile de la semaine choisie.

Signalisation de la place de la République :

La Commission estime juste la remarque de M. VAN WOLPUT signalant anormal le manque de feux tricolores au croisement du boulevard de la Liberté avec l'allée latérale (côté du Palais des Beaux-Arts) de la place de la République et décide de compléter cette signalisation en vue d'éviter les collisions fréquentes se produisant à ce carrefour.

Respect des feux de signalisation :

M. VAN WOLPUT demande instamment que la Police impose le respect des feux de signalisation, non seulement à l'égard des automobilistes mais également à l'encontre des autres véhicules (voitures à bras, vélos, etc..) et aussi des piétons. Pour ces derniers, M. VAN WOLPUT précise qu'on peut le faire avec moins de rigueur surtout lorsqu'il s'agit de personnes âgées, mais qu'il est possible de prendre leurs noms et de leur dresser un procès-verbal de contravention en cas de récidive.

27 e - Limitation de la vitesse.

La Commission demande que la Police continue à intervenir efficacement pour réprimer rigoureusement les excès de vitesse dans les rues de Lille (exemples: rue du Faubourg d'Arras, rue d'Isly).

27 f - rue du Faubourg d'Arras.

La question du recul des pompes à essence face aux Usines Tudor a été examinée précédemment.

27 g - rue Saint Jean Baptiste de La Salle.

M. VAN WOLPUT désire connaître les raisons qui ont motivé le sens unique de cette rue qui, sans autre information, lui paraît inutile.

Ce sens unique a été pris à la suite d'une demande du Supérieur de l'Institution Saint Pierre faisant état de la présence de 900 enfants à cette école et de la circulation difficile dans cette voie vers 8 heures et vers 18 heures.

Considérant cependant que le trafic n'est pas tellement intense aux heures indiquées, qu'il est très faible en dehors de ces heures, que les riverains sont défavorables au sens unique (réclamation de la papeterie Talio-Demarçq) et que ce sens unique a entraîné une augmentation du trafic au carrefour La Bassée-Turenne, la Commission décide de rapporter cette mesure, estimant que le stationnement alterné existant déjà dans la rue Saint Jean Baptiste de La Salle est suffisant.

X

X X

53/33 - Demande d'installation de pompes à essence à l'angle des boulevards Louis XIV et Maréchal Vaillant.

Dans l'après-midi précédant la veille de la réunion, le service a reçu une visite de M. Vanlaton et une communication téléphonique de M. le Professeur Gernez-Rieux protestant à l'avance contre l'installation d'une pompe à essence à proximité immédiate de l'Institut Pasteur. Considérant incompatible l'installation d'une pompe à essence à proximité immédiate de cet Institut avec le caractère scientifique de cet établissement, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée.

X

X X

53/34 - Carrefour de la rue de la Chaude Rivière, rue Dumont d'Urville (signalisation du danger). Demande de M. le Docteur Duterne.

Le Service est chargé d'étudier avec le Commissaire Divisionnaire de Police la signalisation des différents carrefours de la rue de la Chaude Rivière en vue de remédier aux dangers de ceux-ci (Pose de panneaux DANGER éclairés la nuit).

X

X X

53/35 - Circulation place du Lion d'Or.

La Commission ne retient pas la demande d'installation d'une borne basse sur cette place.

X

X X

...

53/36 - Circulation autour du Monument du Conclave et du Monument aux Morts

Par suite de l'étroitesse de la voie qui contourne le Conclave et le parvis du Monument aux Morts, le stationnement interdit est décidé le long du trottoir bordant le Conclave ainsi que le long des garages et du guichet automobile du Crédit du Nord, cependant que M. VAN WOLPUT demande que l'on fixe le nombre des taxis de la station de la place Rihour. Les points de détail de cette réglementation seront réglés en accord avec la police.

x

x x

Questions diverses.

- M<sup>e</sup> VEROONE signale l'utilité d'un stationnement alterné dans la partie étroite de la rue d'Angleterre par suite de l'enlèvement des rails de tramways; l'instauration d'un stationnement alterné entre la rue Marais et la rue de la Monnaie est décidé.

- M. ROUSSEAU signale l'insuffisance notoire des feux clignotants sis aux 400 Maisons et la difficulté grandissante pour les piétons de traverser la rue du Faubourg d'Arras. M. MAEGHT propose l'installation de feux tricolores avec temps vert prolongé pour la Route Nationale. Un projet sera présenté à cet effet et les contacts nécessaires seront pris avec l'Administration des Ponts et Chaussées d'une part et avec la mairie de Fâches-Thumesnil d'autre part.

- M. DANIEL signale le caractère gênant et inesthétique du panneau "taxis" situé place de Rihour, face au Monument aux Morts; en vue d'y remédier, le service prendra contact avec le Syndicat des chauffeurs de taxis.

- M. ROUSSEAU signale la difficulté que trouvent les piétons pour atteindre les refuges du tramway L, place de Rihour. A cet effet, l'emplacement du parking situé dans le redent de la place de Rihour sera revu en fonction de la demande de M. Rousseau.

- M. DE BECKER demande que soit étudiée la circulation de la place des Quatre Chemins en vue de la rendre plus facile pour les piétons. Cette question sera portée au prochain ordre du jour.

- M. LANDRIE estime que les feux de signalisation du carrefour La Bassée-Turenne pourraient fonctionner la nuit en "clignotant". La Commission préfère cependant le maintien de la marche en "tricolore".

- M<sup>e</sup> VEROONE signale que de nombreux pylônes d'éclairage public détruits depuis la libération n'ont pas été rééquipés; le Service prend acte et accélèrera dès maintenant la remise en état de ces pylônes, en vue de remédier à cette situation anormale.

x

x x

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine réunion de la Commission le 18 Décembre, à 18 heures.

Continuation de l'ordre du jour.

Vu,  
l'Adjoint délégué,  
A. LOURDEL.

SERVICES TECHNIQUES

VOIE PUBLIQUE



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le vendredi 18 Décembre 1953 à 18 heures en mon bureau .

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la Réunion du 27.II.1953 - Observations .

+  
+ +

- 53/37 - Circulation rue de la Justice
  - 53/38 - Circulation à contre-courant de certains véhicules de la Société T.R.U.
  - 53/39 - Passage clouté de l'entrée du Bd.Carnot (Pl. du Théâtre).
  - 53/40 - Utilisation des appareils avertisseurs (demande de Me. VEROONE )- Lutte contre le bruit .
  - 53/41 - Circulation rue Desmazières ( demande de M.DANEL)
  - 53/42 - Installation d'une cabine de dégustation de sandwiches chauds rue des Manneliers (demande du Bar Chagnot)
  - 53/43 - Circulation au carrefour des rues Esquermoise, Royale et Basse(lettre de M.le Commissaire Divisionnaire)
  - 53/44 - Demande d'un stationnement alterné rue du Nouveau Siècle
  - 53/45 - Circulation rue du Plat et rue du Barbier Maës
  - 53/46 - Bd.Carnot : traversée des piétons au droit du Central téléphonique Carnot .
  - 53/47 - Stationnement interdit place de la République le long des grilles de la Préfecture (demande de M.le Commissaire Divisionnaire) .
  - 53/48 - Circulation Place des 4 Chemins( demande de M.De Becker)
  - 53/49 - Circulation Pl. du Maréchal Leclerc( Lettre de M.Huart Chef du Bureau "Police Générale" à la Préfecture) .
- Questions diverses .

Hôtel de Ville, le 15 Décembre 1953.

A. LOURDEL,  
Adjoint au Maire .

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 1953



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 18 décembre 1953 à 18h, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. DE BECKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, VAN WOLPUT, VEROONE, SIMONOT



Etaient excusés : MM. ASTIE, DANIEL, ROUSSEAU, SCHUMANN

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. MONNIER, Officier de Paix, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police,  
MM. AUREL, MAEGHT, MOLLET.

+  
+ +

Procès-verbal de la réunion du 27 novembre 1953 - Observations

Suite à une intervention de M. VAN WOLPUT, lors de la réunion du 30 octobre 1953, une lettre a été adressée à M. le Secrétaire Général pour signaler les inconvénients de l'occupation de la chaussée centrale du Bd J.B. Lebas, lors de la Foire d'Hiver.

Lecture est donnée à MM. les Commissaires de la réponse de M. le Secrétaire Général.

Après consultation du service des Fêtes, il est apparu que cette question ne pouvait être résolue d'une manière satisfaisante cette année ; cependant, le service des Fêtes cherchera un dispositif permettant de pallier l'an prochain les difficultés signalées.

M. VAN WOLPUT demande au service d'insister vivement pour qu'à l'avenir la chaussée centrale demeure libre lors de la Foire d'Hiver.

A ce sujet, M. MONNIER demande, en vue de désencombrer le carrefour J. Lebas/Cambrai, un assouplissement au sens interdit existant rue de Maubeuge. Il suggère l'instauration d'une réglementation identique à celle de la rue Bernos, c'est-à-dire libre circulation des cyclistes dans le sens interdit ; M. VAN WOLPUT appuie cette proposition.

M. AUREL signale que la prochaine mise en service du Pont St-Sauveur doit contribuer au dégagement de ce secteur. M. MAEGHT fait remarquer que la réglementation de la rue Bernos a un caractère exceptionnel et ne saurait être étendue sans provoquer de la confusion. La question sera cependant reconsidérée après la mise en service du Pont St-Sauveur.

53-27 d - A la demande de M. VAN WOLPUT, un communiqué a été fait à la Presse invitant les piétons à respecter la signification des feux tricolores. Lecture est donnée du communiqué. Une 2ème insertion sera faite vers la fin du mois de janvier.

53-27 e - M. VAN WOLPUT recommande un panneau "Danger permanent-Vitesse modérée" susceptible d'être employé efficacement en vue de

.../

la limitation de la vitesse des véhicules automobiles dans les rues d'Isly et du Faubourg d'Arras. M. MONNIER signale que 3 contraventions seulement pour excès de vitesse ont été relevées dans la rue d'Isly.

53-25 - La Commission, compte tenu d'une décision prise il y a quelques années, accorde la dérogation sollicitée par les Ets ANCEL, avec toutefois les réserves qui avaient été formulées à cette époque.

53-27 a - Amélioration de la circulation au carrefour Bd Papin/Bd Louis XIV/Bd de la Liberté

La Commission approuve les mesures proposées par M. VAN WOLPUT en vue d'améliorer l'éclairage et la signalisation à ce carrefour, ainsi que celles relatives aux nouveaux emplacements des passages cloutés.

53-27 d - Après étude de la question avec le service, M. VAN WOLPUT retire sa proposition relative à un essai d'extinction du feu tricolore situé au carrefour Faidherbe/Anatole France.

53-34 - M. MAEGHT rend compte de l'étude faite sur place par le service intéressé, en collaboration avec les services de Police, en vue de l'amélioration de la signalisation des carrefours dangereux de la rue de la Chaude Rivière. Ces carrefours seront éclairés en priorité au cours de l'année 1954 et des panneaux de croisement bien visibles apposés aux abords. De plus, une demande sera faite à la S.N.C.F. en vue d'obtenir la résection qui est possible des angles du talus supportant la voie ferrée.

53-36 - Suite à la demande formulée par M. VAN WOLPUT lors de la dernière réunion, M. MAEGHT propose la création d'un stationnement pour 3 voitures de taxis à l'extrémité du terre-plein faisant front au monument aux Morts ; les voitures seraient disposées perpendiculairement à la bordure, l'avant tourné vers la place du Général de Gaulle. M. MONNIER qui avait proposé le maintien de la station taxis à son ancien emplacement ne soulève pas d'objection à cette nouvelle disposition.

Par ailleurs, conformément à la demande qui avait été faite par M. DANIEL, le panneau indiquant la station "Taxis" sera déplacé.

M. MAEGHT fait connaître à la Commission que la construction d'un refuge pour les usagers des tramways au Pont du Mont-de-Terre qui avait été demandée par M. LANDRIE lors de la réunion du 30 octobre a été réclamée à nouveau à la T.E.L.B.

+  
+ +

#### Examen de l'Ordre du jour

53-37 - Circulation rue de la Justice

La Commission approuve la création d'un stationnement alterné dans la rue de la Justice. Elle repousse la suggestion d'un sens unique car la circulation dans cette rue n'est pas suffisamment intense comme le déclare M. DE BECKER.

53-38 - Circulation à contre-courant de certains véhicules de la Société T.R.U.

La Commission se déclare favorable à la prise d'un arrêté autorisant certains véhicules de cette Société à circuler à contre-courant dans les rues à sens unique, à condition toutefois que

.../

cette dérogation ne soit valable que jusque 8h. Un arrêté municipal sanctionnera cette mesure.

53-39 - Passage clouté de l'entrée du Bd Carnot (Pl du Théâtre)

La Commission, après avoir longuement discuté des moyens d'améliorer la sécurité des piétons en cet endroit, conclut au maintien du statu-quo. Par ailleurs, elle charge le service d'effectuer des recherches quant à l'existence d'un passage souterrain qui pourrait éventuellement être utilisé pour la traversée des piétons.

53-40 - Utilisation des appareils avertisseurs - Lutte contre le bruit.

Lecture est donnée à la Commission des dispositions du Code des Arrêtés municipaux relatives à la lutte contre le bruit.

Après avoir étudié quelques suggestions, la Commission décide qu'une refonte de ce code est nécessaire ; cependant, elle estime préférable d'attendre la parution du nouveau Code de la Route qui doit apporter des modifications importantes dans ce domaine.

53-41 - Circulation rue Desmazières

En l'absence de M. DANIEL, excusé, la Commission décide de surseoir à l'étude de cette question. M. SIMONOT signale la nécessité d'un stationnement en dents de scié Bd Vauban, face au Parc ; la proposition est approuvée.

53-42 (voir page 5)

53-43 - Circulation au carrefour des rues Esquermoise, Royale et Basse

Lecture est donnée de la solution proposée par M. le Commissaire Divisionnaire. La Commission, après avoir passé en revue les avantages et les inconvénients de cette solution, décide de maintenir le statu-quo ; en particulier un sens unique rue Royale apparaît difficile, étant donné l'existence d'un sens unique rue de la Monnaie, ce qui occasionnerait des détours considérables pour les véhicules.

La suppression du passage du tramway J dans la rue Basse doit contribuer à améliorer quelque peu la circulation dans ce quartier.

53-44 - Demande d'un stationnement alterné rue du Nouveau-Siècle

La Commission donne un avis favorable, vu l'étroitesse de la chaussée (4m).

53-45 - Circulation rue du Plat et rue du Barbier Maës

La Commission décide de s'en tenir simplement à l'instauration d'un stationnement alterné dans la rue du Plat.

53-46 - Bd Carnot - Traversée des piétons au droit du Central téléphonique

La Commission est favorable à la pose d'un panneau "Défense de doubler" à l'entrée du Bd Carnot, pour les véhicules venant du Bd de la République.

53-47 - Demande de stationnement interdit place de la République le long des grilles de la Préfecture

La Commission admet le principe d'un arrêté interdisant le stationnement, mais souhaite qu'il ne soit procédé à la pose que d'un seul panneau, de façon à nuire le moins possible à l'esthétique de l'immeuble de la Préfecture.

.../

53-48 - Circulation place des Quatre Chemins

M. DE BECKER expose les difficultés de circulation à ce carrefour. Le Service est chargé de présenter un projet concernant un nouvel aménagement de cette place.

53-49 - Circulation place du Maréchal Leclerc

Considérant que la visibilité est suffisamment dégagée, la Commission n'estime pas devoir procéder en priorité à l'installation de feux tricolores en cet endroit.

Questions diverses

53-9 - Stationnement des taxis aux abords du Grand Théâtre

Cette question a été examinée par la Commission lors de sa réunion du 27 octobre. Communication des décisions arrêtées a été faite à M. DELFOSSE, Président des Chauffeurs de Taxis du Nord. Lecture est donnée de la réponse de M. DELFOSSE qui demande que la question soit reconsidérée.

La Commission, non convaincue par les arguments de M. DELFOSSE, estime n'avoir pas à revenir sur sa décision.

Feux clignotants - M. SIMONOT, appuyé par Me VEROONE signale que certains feux clignotants sont éblouissants. Le service indique qu'il s'agit de réflecteurs neufs et que le temps y remédiera rapidement.

Careffours dangereux - M. DE BECKER réclame l'installation de "stop" clignotants à tous les carrefours dangereux. Ce panneau ne peut malheureusement être employé avant la parution du nouveau Code de la Route.

Phares éblouissants - Me VEROONE signale que les phares blancs de certains cyclo-moteurs sont éblouissants - Aucune réglementation n'existe à ce sujet.

53-27 b - Stationnement des voitures particulières (rue Faidherbe rue Nationale)

M. VAN WOLPUT renouvelle sa demande - Le Service a mis cette question à l'étude et les plans sont en préparation.

Travaux de voirie dans divers lotissements - M. AUREL rend compte du désir exprimé par M. DECAMPS de voir la Ville prendre en charge les travaux de viabilité (revêtements de chaussées et construction d'égouts) dans divers lotissements projetés par la Société Civile pour l'amélioration de l'Habitat, en liaison avec la Société des Habitations Economiques du Nord ou le C.I.L.

Il s'agit des lotissements prévus avenue Emile Zola, rue du Chevalier Français, rue Gassendi, rue du Fg d'Arras.

La Commission décide de ne pas examiner la question, tant que la Commission de l'Habitat n'aura pas été saisie officiellement des projets en cours.

+  
+ +

La séance est levée à 20h40

La prochaine réunion de la Commission aura lieu dans le courant de la 2ème quinzaine de janvier.

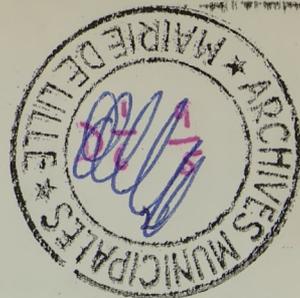
VU : A. LOURDEL  
Adjoint au Maire

53-42 - Installation d'une cabine de dégustation de sandwiches rue des Manneliers

M. AUREL estime qu'à l'emplacement demandé, l'installation d'une cabine causerait une gêne considérable à la circulation des piétons et pourrait éventuellement provoquer des accidents.

La Commission se range à cet avis.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon Cher Collègue,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le vendredi 29 janvier 1954, à 18h.

Exceptionnellement, cette réunion se tiendra, non pas en mon bureau, mais en la salle des Adjudications (1er étage, grand couloir),

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 1953 - Observations

+  
+ +

54/01 - Travaux de voirie - (Chaussées et trottoirs) - Elaboration du programme 1954

54/02 - Extension de l'électrification de l'éclairage public - Elaboration du programme 1954

+  
+ +

Rapports au Conseil municipal

54/03 - Fourniture de 100.000 pavés - Cahier des Charges

54/04 - Fourniture d'émulsion de bitume - Marché

54/05 - Reconstruction de trottoirs (Adjudication du 7-11-51) Travaux imprévus

54/06 - Reconstruction de trottoirs (Adjudication du 14-11-51) - Travaux imprévus

54/07 - Reconstruction de trottoirs (Adjudication du 9-7-52) - Travaux imprévus

54/08 - Exécution de revêtements hydrocarbonés - Route Nationale n° 41 - Marché

54/09 - Location de matériel lourd et exécution de travaux divers

54/10 - Fourniture de ciment - Marché

54/11 - Eclairage de la Voie publique - Fourniture d'appareils de remplacement - (Marché)

54/12 - Travaux d'installations de signalisations lumineuses (Programme 1954)

54/13 - Enlèvement des candélabres à gaz dans les voies électrifiées (année 1954)

.../

- 54/14 - Fourniture de matériel d'éclairage public (année 1954)
- 54/15 - Fourniture de panneaux de police et de signalisation (année 1954)
- 54/16 - Fourniture de poteaux-force (année 1954)
- 54/17 - Eclairage de la voie publique par des installations particulières - Remboursement des frais (4ème trimestre 1953)
- 54/18 - Câbles électriques souterrains au lieu dit "Carrières Dewas" - Redevance forfaitaire.
- 54/19 - Construction d'égouts primaires (4ème lot) - Décompte général et définitif Réception définitive
- 54/20 -

+

++

- 54/21 - Appareils distributeurs automatiques d'essence - Projet de réglementation
- 54/22 - Nouveau profil en travers du Boulevard Périphérique entre les R.N 17 et 25 (Bd des Défenseurs de Lille)
- 54/23 - Pose des calicots en ville
- 54/24 - Stationnement de deux taxis rue de Tournai le long de la Gare (demande du Syndicat des Chauffeurs de Taxis)
- 54/25 -
- 54/26 -
- 54/27 -

- Questions diverses

Hôtel de Ville, le 22 janvier 1954

A. LOURDEL  
Adjoint au Maire

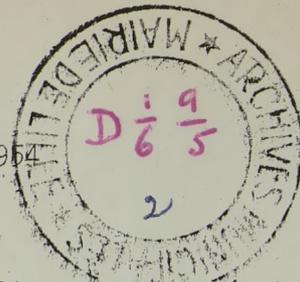
P.J. : MM. les membres de la Commission de la Voie Publique trouveront ci-annexés  
== I<sup>o</sup>) un additif à l'avant-projet du programme 1954 d'extension de l'éclairage électrique des voies publiques. Cet additif a été formé d'une part avec les voies dont ils ont demandé l'inscription, d'autre part avec les voies pour lesquelles mes services ont reçu des réclamations depuis la fixation de l'avant-projet en date du 20/10/53

2<sup>o</sup>) un exemplaire du programme des travaux de voirie destiné à l'examen de la question 54/01.

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1954



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de LILLE, le 29 janvier 1954, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. DANIEL, DE BECKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. ASTIE, SCHUMANN, VEROONE

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, MAEGHT, MOLLET, JANSOONE, LOEZ  
Secrétaire, M. DELOBEL



+  
++

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 1953

Observations -

Suite à ses précédentes interventions lors des réunions des 27 novembre et 18 décembre 1953, M. VAN WOLPUT s'étonne du retard apporté à faire connaître au service des Fêtes les inconvénients résultant de l'occupation par les forains de la chaussée centrale du Bd J.B. Lebas, lors de la Foire d'hiver et insiste vivement pour qu'à l'avenir, la chaussée centrale demeure entièrement libre.

M. ROUSSEAU appuie M. VAN WOLPUT à ce sujet.

M. ROUSSEAU demande le relèvement des bordures de trottoir et l'effacement des bandes de l'ancien trottoir cyclable longeant les "400 Maisons" rue du Faubourg d'Arras, afin d'obliger les cyclistes à ne plus emprunter ce trottoir, conformément à la nouvelle réglementation.

M. ROUSSEAU demande l'achèvement rapide de la construction des trottoirs de la rue de la Halle, pour faire suite à la construction de la chaussée récemment effectuée. M. MAEGHT fait remarquer que des câbles téléphoniques doivent préalablement être placés dans ces trottoirs.

M. ROUSSEAU s'étonne de ce que les lanternes d'éclairage public installées récemment avenue du Peuple Belge ne sont pas encore en service. M. LOEZ indique que la mise en service aura lieu la semaine prochaine, dès achèvement des travaux dans le secteur intéressé.

M. MAEGHT fait connaître que le service a effectué les recherches demandées par la Commission quant à l'existence d'un passage souterrain qui pourrait éventuellement être utilisé pour la traversée des piétons à l'entrée du Bd Carnot (question 53/39 du P.V. du 18-12-53).

Ce passage existe, mais il est mal orienté et ne semble pas pouvoir être utilisé avec succès.

M. VAN WOLPUT pense que les piétons ne l'emprunteraient pas.

Après en avoir discuté, la Commission décide de ne pas poursuivre, pour le moment, l'étude de l'utilisation de ce passage souterrain.

+  
++

.../

54/01 - Travaux de voirie (chaussées & trottoirs) - Elaboration du programme 1954 -

M. AUREL fait connaître qu'on ne peut espérer en 1954 que la réalisation de 80.000 m<sup>2</sup> de travaux pour l'extension et l'entretien des voies publique, faute de crédits suffisants, et qu'il serait souhaitable de laisser au service une certaine latitude, étant entendu que les travaux non exécutés cette année le seraient l'an prochain par priorité.

M. VAN WOLPUT signale l'état défectueux des rues Malakoff, J. Bart et des Pyramides.

M. AUREL répond que la rue Malakoff est une voie privée en instance de classement et qu'en ce qui concerne les rues J. Bart et des Pyramides, la réfection des trottoirs et chaussées pourra être envisagée lorsque les riverains auront effectué le raccordement de leurs immeubles aux égouts récemment construits dans ces voies.

M. VAN WOLPUT demande la réfection des trottoirs endommagés par l'enlèvement des candélabres, rues Duplex et Pascal.

M. MAEGHT ayant fait observer qu'il s'agit de voies privées en instance de classement, M. VAN WOLPUT demande que le service intervienne à ce sujet auprès du service d'Hygiène.

M. LANDRIE estime qu'il convient d'accorder une priorité aux travaux de voirie à exécuter dans les rues à forte densité ouvrière.

La Commission passe ensuite à l'examen du programme, pour fixer l'ordre d'urgence dans chaque catégorie de travaux :

Reconstruction en pavés neufs d'anciennes chaussées -

M. AUREL signale tout d'abord le cas particulier de la chaussée de la rue des Meuniers à réfectionner en pavés de réemploi ou en produits noirs, et ajoute que les crédits ne permettent d'envisager pour 1954 que la réfection de 3.500 m<sup>2</sup> environ en pavés neufs sur la tranche de 10.340 m<sup>2</sup> inscrite au programme.

Après discussion, la Commission décide que la chaussée de la rue des Meuniers sera effectuée en pavés de récupération et que, dans l'ordre suivant, les chaussées de la rue d'Iéna (élargissement au droit du Stade), de la place aux Bleuets, des rues de Courtrai, de Pas et ensuite, si possible, de la rue Philippe de Comines seront reconstruites en pavés neufs pour 1954.

Aménagement d'anciennes chaussées pavées avec revêtements hydrocarbonés -

Après discussion, la Commission décide de retenir, dans l'ordre d'inscription, les voies ci-après :

Contour del'Hôtel de Ville, rue des Stations, rue Paul Lafargue, rue B. Delespaul, rue Lydéric, rue de Denain, rue d'Hazebrouck (travaux subordonnés aux travaux d'égout à exécuter dans cette voie), rue Macquart, rue des Secouristes, contour de l'église du Sud, avenue Beethoven (allée-Est), rue des Tours, rue de Thionville, rue Solférino (de la rue Nationale au Bd Vauban).

Construction de voies nouvelles en produits hydrocarbonés -

La Commission décide la construction des voies nouvelles ci-après, dans leur ordre d'inscription :

rue des Bateliers prolongée et raccordement avec la R.N. 17, avenue

Eugène Varlin (voie de desserte des H.L.M), avenue du Peuple Belge (2 voies face Hospice Général et Magasin Brûlé), rue Jules Vallès (après construction de l'égout) Bd des Défenseurs de Lille.

Compte tenu de ce que les travaux suivants seront réalisés sur crédits spéciaux votés, la Commission décide également l'aménagement :

- des voies d'accès à la Cité Hospitalière
- des voies de desserte du Petit Maroc
- du Boulevard Périphérique
- du Lotissement du Square de Portugal
- du Lotissement du Buisson

Construction de pistes cyclables ou de trottoirs avec des revêtements hydrocarbonés

M. LANDRIE attire l'attention sur l'état défectueux de la piste cyclable de la rue du Pont du Lion d'Or.

M. ROUSSEAU déclare souhaitable la création d'une piste cyclable rue de Marquillies.

La Commission décide, dans l'ordre suivant, la construction d'une piste cyclable rue du Pont du Lion d'Or, rue de Marquillies (aménagement au mieux), rue des Urbanistes prolongée et la construction de trottoirs :

- a) Rampes d'accès au P.S des Postes (priorité d'exécution pour le côté gauche en sortant de Lille)
- b) Rampes d'accès au P.S d'Arras (priorité d'exécution pour le côté droit en venant de Lille).

Convertissement d'anciennes chaussées pavées en pavage mosaïque -

La Commission donne son accord pour le programme établi intéressant les voies ci-après : rue Jean Sans Peur (entre rue de l'Hôpital Militaire et Bd de la Liberté), rue de la Justice, rue de Condé.

Relevé à bout d'anciennes chaussées - Confection de joints plastiques -

La Commission donne son accord sur le programme ci-après : rue Meurein (tronçon compris entre les rues des Stations et Nationale) rue Maracci, rue des Meuniers.

Entretien et remise en état de revêtements hydrocarbonés - Goudronnage -

M. AUREL demande qu'on laisse au service une certaine latitude pour l'exécution des travaux suivant un ordre déterminé par l'état des revêtements des voies intéressées. La Commission donne son accord à cette proposition.

Construction de trottoirs pavés -

La Commission donne son accord à une proposition de M. AUREL pour la construction prioritaire de trottoirs pavés dans les voies <sup>ou</sup> auront été effectués des travaux de construction ou reconstruction de chaussées (voies dans lesquelles sera comprise la rue Paul Lafargue).

La Commission est également d'accord pour l'exécution des trottoirs intéressant les autres voies inscrites au programme, étant entendu que les trottoirs qui ne seraient pas compris dans les 25.000 m<sup>2</sup> pouvant être réalisés cette année passeraient en priorité pour l'an prochain.

.../

Construction de trottoirs en asphalte -

La Commission donne son accord sur le programme suivant : Bd Louis XIV (face Maison Georges Lefèvre et Institut Pasteur), Bd Bigo Danel, rue Solférino (tronçon entre rue Nationale et Bd Vauban), Parvis du Monument aux Morts (un revêtement spécial est à exécuter à cet endroit).

54/02 - EXTENSION DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES VOIES PUBLIQUES

MM. AUREL et MAEGHT font observer qu'il reste 80 Km environ de voies à électrifier et que cette année, faute de crédits suffisants, il ne sera possible d'électrifier vraisemblablement que 10 Km environ, contre 20 Km l'an passé.

La Commission décide de remettre à la prochaine réunion, l'établissement du programme.

A la demande de M. VAN WOLPUT, les renseignements complémentaires suivants sont donnés par le service concernant les différents prix de revient des travaux d'électrification :

A partir du début de 1954, il se produit un fait nouveau :

En raison de l'épuisement du contingent de 120 Km de canalisations que l'E.D.F. était tenu d'installer en vertu de l'article 12 de la concession, et malgré l'emploi réalisé par les Services Techniques municipaux du système de télécommande, les prix de revient au Km sont beaucoup plus élevés.

A titre indicatif, le prix de revient au Km est en aérien de 800.000 Fr, de 2.000.000 Fr en souterrain unilatéral, et de 4.000.000 Fr en souterrain bilatéral.

Il apparaît manifestement aux yeux de la Commission que des crédits importants seront nécessaires pour effectuer ce programme.

Aussi, la Commission insiste-t-elle fortement auprès de M. LOURDEL pour qu'il se rapproche de son collègue, Me ROMBAUT, Adjoint délégué aux Finances, en vue d'obtenir que des crédits importants soient alloués à la "Voie Publique" pour l'exécution de travaux dont le caractère utilitaire est indéniable.

+  
++

QUESTIONS DIVERSES

M. DANIEL, appuyé par M. VAN WOLPUT, soulève la question du chauffage de la rue Neuve par appareils à rayonnement infra-rouge et demande qu'il soit porté à la connaissance du public que la Ville n'apporte aucune participation financière pour ce chauffage dont il estime que l'effet psychologique est susceptible de provoquer des réactions.

M. LOURDEL déclare que le public sera informé par voie de Presse.

M. ROUSSEAU estime que la pose de sapins sur la voie publique, pendant les fêtes de Noël et du Nouvel An gêne la circulation et risque de provoquer des accidents, d'autant plus que ces sapins restent installés bien au-delà des fêtes.

M. LOURDEL fait observer que cette question n'est pas du ressort du service de la Voie Publique.

.../

Exposition norvégienne "JONAS" -

La Commission donne un avis favorable à l'installation de la baleine "Jonas" les 12, 13 et 14 février prochains, Bd J.B. Lebas, sous réserve qu'aucune sonorisation ne soit effectuée.

Les enfants des écoles seront admis gratuitement à cette exposition approuvée par M. le Ministre de l'Education Nationale.

Emplacement occupé : 30m x 10m

+  
+ +

La séance est levée à 21h15

La suite de l'ordre du jour sera examinée au cours de la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu le vendredi 5 février prochain à 18h, également à la Salle des Adjudications.

Le présent procès-verbal tiendra lieu d'avis de convocation.

VU : A. LOURDEL

Adjoint au Maire

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 5 février 1954



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie, (Salle des Adjudications) le 5 février 1954, à 18h, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents - MM. FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés - MM. ASTIE, DANEL, DE BECKER, SCHUMANN, VEROONE

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, MAEGHT, JANSOONE, LOEZ  
Secrétaire, M. DELOBEL



+  
++

Continuation de l'examen de l'ordre du jour non épuisé lors de la réunion du 29 janvier 1954.

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants destinés à être présentés au Conseil municipal.

- 54/03 - Fourniture de 100.000 pavés - Cahier des Charges
- 54/04 - Fourniture d'émulsion de bitume - Marché
- 54/05 - Reconstruction de trottoirs (adjudication du 7-11-51) - Travaux imprévus
- 54/06 - Reconstruction de trottoirs (adjudication du 14-11-51) - Travaux imprévus
- 54/07 - Reconstruction de trottoirs (adjudication du 9-7-52) - Travaux imprévus
- 54/08 - Exécution de revêtements hydrocarbonés - Route Nationale n° 41 - Marché
- 54/09 - Location de matériel lourd
- 54/10 - Fourniture de ciment - Marché
- 54/11 - Eclairage de la voie publique - Fourniture d'appareils de remplacement - Marché
- 54/12 - Travaux d'installations de signalisations lumineuses (Programme 1954)
- 54/13 - Enlèvement des candélabres à gaz dans les voies électrifiées (année 1954)
- 54/14 - Fourniture de matériel d'éclairage public (année 1954)
- 54/15 - Fourniture de panneaux de police et de signalisation (année 1954)
- 54/17 - Eclairage de la voie publique par des installations particulières - Remboursement des frais (4ème trimestre 1953)
- 54/18 - Câbles électriques souterrains au lieu dit "Carrière Dewas" - Redevance forfaitaire
- 54/19 - Construction d'égouts primaires (4ème lot) - Réception définitive
- 54/20/1 - Fourniture de fontes pour égouts
- 54/20/2 - Fourniture de fontes pour égouts

Lors de l'examen du rapport n° 54/13 susvisé, M. VAN WOLPUT soulève la question des réfections provisoires fréquemment effectuées de manière défectueuse

.../

et demande si des prescriptions sont édictées pour obliger les entrepreneurs responsables à effectuer convenablement ces réfections.

M. AUREL répond que ces prescriptions figurent au Code des Arrêtés municipaux, mais que, malgré elles, le Service n'arrive pas à obtenir des entrepreneurs un damage suffisant des terres, bien que leur responsabilité soit nettement engagée en cas d'accidents provoqués par les réfections défectueuses.

M. VAN WOLPUT demande s'il ne serait pas possible, en vue de faire pression sur ces entrepreneurs, que les commissions d'adjudication les évincent systématiquement et pour une durée variable des adjudications et appels d'offres de travaux municipaux.

M. AUREL déclare que cela est parfaitement possible et qu'il en sera tenu compte.

L'examen du rapport n° 54/14 incite M. ROUSSEAUX à demander que, dans la mesure où les prix et qualités du matériel proposé par des établissements lillois sont identiques à ceux du matériel proposé par d'autres établissements, la priorité soit accordée aux établissements lillois.

M. AUREL répond que cette façon de procéder serait certainement adoptée, mais qu'en l'occurrence, il n'existe pas dans la région lilloise d'établissements fabriquant le matériel d'éclairage public.

+  
+ +

54/22 - Nouveau profil en travers du Boulevard Périphérique entre les R.N. 17 et 25  
( Bd des Défenseurs de Lille )

MM. LOURDEL, VAN WOLPUT et SIMONOT estiment particulièrement regrettable que la réalisation de ce projet doive entraîner l'abattage des arbres existants Bd des Défenseurs de Lille.

M. AUREL déclare que la Commission de l'Urbanisme a déjà donné son accord pour l'abattage de ces arbres et estime que l'importance du projet établi, en accord avec les Ponts & Chaussées, motivée par la nécessité d'assurer l'homogénéité de conception du boulevard périphérique et par l'accroissement prévisible de la circulation à cet endroit, justifiait le sacrifice proposé. Après en avoir longuement discuté, la Commission décide de se rendre sur les lieux lors de la prochaine réunion avant de prendre position à ce sujet.

Le nouveau tracé supprimerait le tronçon rue Jacquet-Place des Buisseries et, naturellement, le terminus situé sur cette place. Il emprunterait, à la sortie de la rue Jacquet le parcours du car F qu'il suit jusqu'à l'entrée du jardin de la porte de Roubaix.

Deux rails supplémentaires seraient posés pour le Mongy, car les voies de ce tramway sont à l'écartement d'un mètre, tandis que celles du tramway de Lille-Banlieue sont à 1,44m.

Le tramway de la Chapelle-d'Eloques obliquerait vers les voies du Boulevard en suivant le petit chemin qui clôture le jardin de la porte de Roubaix. Il rejoindrait les lignes du grand Mongy au Bd Carnot, à hauteur de l'escalier monumental de la porte de Roubaix, et il aurait son terminus place du Théâtre.

M. VAN WOLPUT, appuyé par le Dr SIMONOT, estime qu'il est préférable, pour des raisons administratives, d'établir 2 délibérations à ce sujet, la question inté-

ressant 2 compagnies distinctes : la T.E.L.B. et l'E.L.R.T.

La Commission donne son accord à l'ensemble du projet, sous réserve que la présentation en soit modifiée dans le sens précité.

M. AUREL profite de l'examen de ce projet pour soumettre à la Commission un avant projet relatif à l'aménagement, au moyen de passages supérieurs et inférieurs de l'intersection de la R.N. 350 avec le Boulevard Périphérique.

La participation financière de la Ville à l'exécution de ce très important ouvrage serait de l'ordre de 25 millions de francs.

La Commission voit d'un oeil favorable cet avant projet qui résoudrait parfaitement la question de la circulation à cet important carrefour.

+

++

54/02 - Extension de l'électrification de l'éclairage public - Elaboration du programme 1954 -

Tout d'abord, M. LOURDEL donne connaissance de la lettre qu'il vient d'adresser à son collègue, Me ROMBAUT, adjoint délégué aux Finances, en vue d'obtenir que des crédits importants soient alloués à la "Voie Publique" pour l'extension de l'électrification de l'éclairage public dont le caractère utilitaire est indiscutable.

La Commission souhaite vivement que ces crédits soient accordés et demande à M. VAN WOLPUT d'intervenir vivement à ce sujet auprès de la Commission des Finances.

La Commission examine ensuite l'avant-projet présenté qui comprend 42 Km de voies à électrifier et charge le service de préparer un programme d'électrification limité à 25 Km dans lequel figureront en priorité le reliquat de 1953 et les voies désignées au cours de la réunion par les membres de la Commission. Ceux-ci fixeront ensuite les ordres d'urgence à appliquer à ce programme.

+

++

QUESTIONS DIVERSES -

M. SIMONOT signale qu'un bec de gaz installé place Fernig reste à l'extinction. Le Service fera le nécessaire à ce sujet.

M. VAN WOLPUT signale un affaissement de la chaussée place Simon Vollant (côté rue de Denain).

Le Service effectuera la réparation demandée.

+

++

La séance est levée à 21h20.

La Commission prend rendez-vous pour le vendredi 19 février prochain à 17h, Bd des Défenseurs de Lille.

Des convocations fixant le lieu exact du rendez-vous seront adressées aux membres de la Commission.

VU : A. LOURDEL

== Adjoint au Maire



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

---

---

Mon Cher Collègue,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le vendredi 19 février 1954.

ORDRE DU JOUR

---

---

- Rendez-vous à 17h, Bd des Défenseurs de Lille, devant la porte d'entrée principale de l'Institut Diderot pour examen sur place de la question 54/22 : "Nouveau profil en travers du Boulevard Périphérique entre les R.N 17 et 25 (Bd des Défenseurs de Lille)".
- La réunion se continuera ensuite à partir de 18h environ en la Salle des Adjudications de l'Hôtel de Ville (1er étage, Grand couloir).
- Procès-verbal de la réunion du 5 février 1954 (Observations)
- 54/02 - Programme 1954 d'Eclairage public - Fixation des ordres d'urgence
- 54/21 - Appareils distributeurs automatiques d'essence - Projet de réglementation
- 54/23 - Pose de calicots en ville
- 54/24 - Stationnement de 2 taxis rue de Tournai le long de la Gare (demande du Syndicat des Chauffeurs de Taxis)
- 54/27 - Prolongement de la rue du Chevalier Français
- 54/28 - Eclairage du Bd de la Liberté et de la rue d'Hazebrouck (Observation de M. le Maire)
- 54/29 - Exposition itinérante sur l'aménagement et le confort dans l'habitation
- 54/30 - Café Chagnot rue des Manneliers (Vente de toasts) - 2ème demande
- 54/31 - Arrêt rue Léon Trulin de l'autobus Lille-Halluin
- 54/32 - Ets de Ricqlès - Vente publicitaire
- QUESTIONS DIVERSES

Hôtel de Ville, le 13 février 1954

A. LOURDEL  
Adjoint au Maire

P.S. : 1<sup>o</sup>/ Une automobile sera prévue pour conduire de l'Institut Diderot à la Mairie  
==== les membres de la Commission qui n'auront pas de moyen de locomotion ;

2<sup>o</sup>/ Le programme mentionné à la question 54/02 sera adressé sous peu aux membres de la Commission



SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 19 février 1954



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie (Salle des Adjudications), le 19 février 1954, à 18h, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT, VEROONE

Etaient excusés : MM. ASTIE, DANIEL, DE BECKER, ROUSSEAU, SCHUMANN

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, MALGHT, LOEZ  
Secrétaire, M. DELLOBEL

Préalablement, les membres de la Commission s'étaient rendus à 17h, Bd des Défenseurs de Lille, pour examen sur place de la question 54/22 - "Nouveau profil en travers du Boulevard Périphérique entre les R.N. 17 et 25".

+  
++

54/22 - Nouveau profil en travers du Boulevard Périphérique entre les R.N. 17 et 25  
(Bd des Défenseurs de Lille)

Après examen sur place, la Commission a constaté qu'il était nécessaire d'abattre les arbres du Bd des Défenseurs de Lille, pour la réalisation de ce projet et ce, quel que soit le profil envisagé par les services municipaux, en accord avec les Ponts & Chaussées.

La Commission donne un avis favorable au profil qui comprend l'établissement de deux pistes cyclables côte à côte, du côté Institut Diderot.

54/02 - Programme 1954 d'éclairage public - Fixation des ordres d'urgence -

Tout d'abord, la Commission félicite M. VAN WOLPUT du résultat de son intervention auprès de la Commission des Finances.

La Commission est d'accord sur le programme présenté qui est conforme à l'esprit dans lequel la Commission avait demandé qu'il soit établi.

M. VAN WOLPUT demandera au service de lui donner l'ordre d'importance de la dépense correspondant à l'exécution des travaux prévus audit programme ; il se réserve en effet, si besoin est, d'intervenir au Conseil municipal, en vue d'augmenter les crédits affectés au chapitre "Eclairage public (travaux)".

54/21 - Appareils distributeurs automatiques d'essence - Projet de réglementation -

M. MALGHT rappelle que la Commission a déjà admis le principe d'une réglementation à ce sujet et déclare que le projet présenté est une synthèse des réglementations actuelles des grandes villes de France. Ce projet est fondé sur des nécessités de sécurité et de circulation, tout en respectant la liberté du commerce.

La Commission estime qu'il convient de soumettre ce projet, pour avis, au service du Contentieux, notamment en ce qui concerne l'article 11 dudit projet.

Néanmoins, la Commission est favorable à l'ensemble de ce projet, sous réserve de quelques modifications ou additifs suivants à y apporter :

- a) que dans les "considérants" de l'arrêté, on n'emploie pas le mot "prolifération" des postes à essence ;
- b) que l'on supprime la réserve concernant la couleur des appareils ;

.../

- c) que la largeur des trottoirs sur lesquels l'installation de postes à essence avec piste d'accès peut être autorisée soit au moins de 4,50m ;
- d) que soient indiquées sur les bornes, les précautions élémentaires à observer contre l'incendie et que l'installation d'extincteurs révisés périodiquement soit exigée à proximité des pompes à essence ;
- e) que les angles des socles soient arrondis ;
- f) que la publicité effectuée en dehors des pompes soit interdite ;
- g) que les différents accessoires (appareils de gonflage etc...) ne doivent être sortis sur la voie publique qu'au moment de leur usage ;
- h) que la longueur réglementaire d'interdiction de stationnement au droit des pompes soit simplement délimitée par une bande blanche ou rouge sur la bordure du trottoir

Le service tiendra compte de ces observations pour modifier en conséquence le projet qu'il soumettra, pour avis, au service du Contentieux.

54/23 - Pose de calicots en ville -

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la réglementation actuelle à ce sujet.

54/24 - Stationnement de 2 taxis rue de Tournai, le long de la Gare - (demande du Syndicat des Chauffeurs de Taxis) -

La Commission n'est pas favorable à la création de ce stationnement pour 2 taxis ; après discussion, elle donne seulement son accord pour le stationnement d'un taxi.

54/30 - Café Chagnot rue des Mameliers (vente de toasts) - 2ème demande -

M. LOURDEL estime qu'en raison de la faible emprise (0,30m) de l'installation projetée sur la voie publique et compte tenu de ce que le pétitionnaire est digne d'intérêt, satisfaction pourrait être donnée à cette demande.

La Commission donne un avis favorable pour une période d'essai de 3 mois, sous réserve que l'installation soit effectuée le plus loin possible du passage clouté et qu'aucune terrasse de café ne soit autorisée pour ce même établissement.

54/28 - Eclairage du Bd de la Liberté et de la rue d'Hazebrouck -

Il s'agit de l'éclairage de l'angle formé par ces deux voies.

Le service fera procéder à la vérification de l'éclairage au gaz de la rue d'Hazebrouck et, d'accord avec la Commission, inscrira cette voie à l'avant-projet d'électrification pour 1955.

54/27 - Prolongement de la rue du Chevalier Français -

M. AUREL expose l'offre présentée par la Société d'Editions Artistiques en vue de remettre gratuitement à la Ville une partie de terrain devant ultérieurement tomber dans le domaine public (rue du Chevalier Français prolongée), moyennant quoi la Ville se chargerait de la viabilité correspondante et déclare qu'il faudrait, pour le moins, demander à cette société de prendre 50 % des frais de viabilité à sa charge.

M. VAN WOLPUT fait remarquer :

- 1<sup>o</sup>/ que pour le moment, ce projet améliorerait surtout une propriété privée ;
- 2<sup>o</sup>/ que le programme de travaux de voirie pour 1954 a été arrêté et que les crédits disponibles ne sont pas tellement élevés ; dans ces conditions, il propose de donner un avis favorable à cette question, sous la condition que la Ville n'ait à supporter que les seuls frais du revêtement proprement dit (tarmacadam ou autre produit hydrocarboné). La Commission se range à cet avis.

.../

54/29 - Exposition itinérante sur l'aménagement et le confort dans l'habitation -

La Commission donne un avis défavorable pour le stationnement de cette exposition sur la voie publique, compte tenu des engagements de la Ville de LILLE envers la Foire Internationale de Lille.

54/31 - Arrêt rue Léon Trulin de l'autobus Lille-Halluin -

La Commission donne un avis défavorable à l'emplacement de l'arrêt projeté. La Compagnie intéressée sera invitée à conserver l'arrêt actuel ou à le déplacer à l'angle de la rue Léon Trulin et de la rue des Arts. (l'avant tourné vers la rue des Arts).

54/32 - Ets de Rieqlès - Démonstration publicitaire -

La Commission donne son accord pour cette démonstration place Sébastopol.

QUESTIONS DIVERSES

A - M. AUREL expose le problème créé par la présence du "Pont Neuf" pour la circulation des véhicules et souligne que la commission préfectorale des Monuments Historiques est hostile à la suppression de cet ouvrage inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments historiques.

La Commission ne méconnaît pas l'intérêt artistique et historique du Pont Neuf et le caractère sentimental qui s'attache à son maintien, mais constate néanmoins que, dans son état actuel, il constitue un obstacle insurmontable à l'organisation correcte de la circulation dans le secteur intéressé. En particulier, il ne permet pas de donner suite au projet de circulation prévu dans l'axe : rue du Pont Neuf-rue Négrier reliant la R.N 17 à la Façade de l'Esplanade (axe sur lequel la circulation pourrait avoir lieu à sens unique avec retour par l'axe parallèle : rues du Lieutenant Colpin, Voltaire, de la Halle, des Bateliers et des Bateliers prolongée)

Dans ces conditions, la Commission estime que si ce monument ne peut être radié de l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, elle ne donnera un avis favorable à son classement que dans la mesure où l'Administration des Beaux Arts prendrait à sa charge 50% des frais d'élargissement, de consolidation et de transfert de la façade Nord-Ouest de l'ouvrage. (la consolidation devrait être telle qu'elle puisse permettre le passage des convois militaires de 4ème catégorie).

B - M. AUREL demande à la Commission d'envisager la possibilité d'inclure dans le programme de travaux, pour 1954, la réfection de la partie de la rue de Bellevue qui en a été écartée lors d'une récente réunion pour l'établissement dudit programme.

En effet, les Ponts & Chaussées réfectionnent cette voie jusqu'à la limite du périmètre de reconstruction et une faible longueur (100m environ) reste à la charge de la Ville.

En raison de l'insuffisance des crédits, la Commission estime que la possibilité demandée ne peut être envisagée.

+  
+ +

La séance est levée à 20h30 (la présidence avait été assurée par Maître VEROONE à partir de 19h45, M. LOURDEL ayant dû s'absenter).

Prochaine réunion de la Commission vers la fin du mois de mars. Cette séance sera principalement consacrée à l'examen des questions de circulation et de signalisation.

VU : l'Adjoint délégué,

==  
A. LOURDEL

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

---

Mon Cher Collègue,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu en mon bureau, le vendredi 9 avril, à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

---

Procès-verbal de la réunion du 19 février 1954 - Observations -

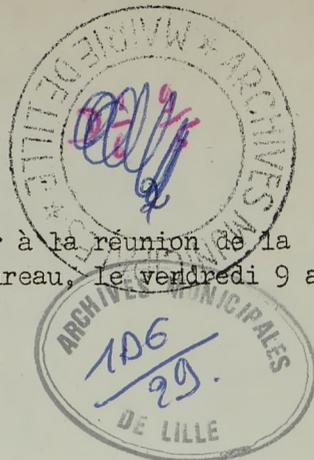
- 54/33 - Dénomination de voies nouvelles (voir feuilles annexes ci-jointes)
- 54/34 - Circulation rues Eugènes Jacquet et de l'Alcazar
- 54/35 - Centre Administratif Technique Interdépartemental 42, rue Jacquemars Gielée - Demande de stationnement réservé
- 54/36 - Circulation rue des Jardins (partie comprise entre le Bd Carnot et la rue de Roubaix)
- 54/37 - Circulation place des Quatre Chemins - Projets d'aménagement
- 54/38 - Circulation rue Desmazières (ancienne question 53/41)
- 54/39 - Stationnement en "dents de scie" des véhicules rues Nationale et Faidherbe
- 54/40 - Signalisation lumineuse au carrefour des 400 Maisons (réponse de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées)
- 54/41 - Parking de la place du Vieux Marché aux Chevaux (heures de stationnement)
- 54/42 - Compteurs pour le stationnement des véhicules (propositions des Ateliers WAREIN Fils à Lomme)
- 54/43 - Circulation rues du Marais, Turgot, Copernic
- 54/44 - Circulation des Poids Lourds - Demande de dérogation des Savonneries LEVER
- 54/45 - Installation de déchargement de péniches (Ets DANSET - Quai de l'Ouest)
- 54/46 - Eclairage public de la rue du Sec-Arembault - Participation des commerçants
- 54/47 - Travaux de voirie angle rues des Tanneurs et de la Riviérette
- 54/48 - Demandes de dégrèvements de droits de voirie

QUESTIONS DIVERSES -

Hôtel de Ville, le 31 mars 1954

L'Adjoint délégué à  
la Voie Publique,

A. LOURDEL



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

QUESTION 54/33

PROJET DE DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

A - ABORDS DE LA CITE HOSPITALIERE

Propositions de la sous-commission de la Voie Publique, à la réunion de laquelle assistaient MM. LOURDEL, VAN VOLPUT, SIMONOT, MM. les Professeurs GERNEZ-RIEUX, RAZEMON, SWYNGHEDAUV et Me DECROIX, Président de la Commission des Sites à la Préfecture.

1<sup>o</sup>/ Avenue Oscar Lambret - Voie d'accès principale à la Cité Hospitalière partant de la place des Chasseurs de Driant, enjambant par le Pont de Bargues la voie ferrée Lille-Béthune et aboutissant à la place sise à l'entrée des rues Sylvère Verhulst et Gustave Courbet.

2<sup>o</sup>/ Place Léonard de Vinci (5<sup>ème</sup> centenaire) - Place sise à l'entrée des rues Sylvère Verhulst et Gustave Courbet. Le nom de Léonard de Vinci serait également consacré au petit square qui sera créé sur le terre-plein triangulaire contigu à la place.

3<sup>o</sup>/ Rue du Professeur Laguesse (qui a découvert l'Insuline) - Voie partant de la place Léonard de Vinci et se dirigeant vers le sud jusqu'à la limite de commune (Loos)

4<sup>o</sup>/ Boulevard du Professeur Jules Leclercq (ancien doyen de la Faculté de Médecine, à qui l'on doit l'édification de l'Hôpital Calmette) - Voie située le long de la façade principale de l'Hôpital Calmette, partant du Chemin de l'EpINETTE et aboutissant à la rue Gustave Courbet.

5<sup>o</sup>/ Rue Frédéric Combemale (ancien doyen de la Faculté de Médecine) Voie partant du Chemin de Bargues et se dirigeant vers l'ouest jusqu'au Chemin de l'EpINETTE, après avoir traversé l'avenue Oscar Lambret au lieudit "Place Ronde".

B - PASTEUR, CALMETTE, YERSIN

La même sous-commission a proposé que soit particulièrement honorée la mémoire de Pasteur, en souhaitant que son nom soit réservé à un tronçon du Boulevard Périphérique ; à cet effet, le nom de Bd Louis Pasteur serait réservé à la partie du Boulevard Périphérique qui sera très prochainement construite entre le Pont Ste Agnès et la limite de commune (La Madeleine).

Par voie de conséquence, la rue Pasteur existant actuellement (reliant les rues Colmar et de la Justice) serait débaptisée et nommée rue du Docteur Yersin, ancien directeur de l'Institut Pasteur qui découvrit le bacille de la peste.

Enfin seule, la partie du Bd Louis XIV, comprise entre le Bd du Président Hoover et le Bd du Maréchal Vaillant, serait débaptisée et nommée Bd du Docteur Calmette.

C - VOIES NOUVELLES A FIVES (Secteur de la rue de l'Amiral Courbet)

Plan joint pour les membres de la Commission

voie a : qui sera ouverte ultérieurement, depuis la rue de l'Amiral Courbet jusqu'à la rue Parmentier à travers le terrain de sports actuel.

voie b : voie partiellement ouverte et qui reliera la voie a) à la rue du Long Pot

voie c : voie ouverte actuellement entre la rue de l'Amiral Courbet et la voie b) et qui sera prolongée ultérieurement jusqu'à la rue Parmentier

voie d : voie ouverte entre la rue de l'Amiral Courbet et la voie b).

Percée de la rue Barni : le prolongement de la rue Barni entre les rues d'Oran et Mattéotti s'appellerait encore rue Barni.

#### D - VOIES D'ACCES AU PETIT MAROC

Sont à dénommer :

- 1<sup>o</sup>/ la voie en construction reliant le nouveau Pont du Mont-de-Terre, à l'extrémité sud du Bd Paul Painlevé
- 2<sup>o</sup>/ la voie prévue qui, partant de la voie précédente, constituera la limite ouest de l'îlot du Petit Maroc.

#### E - AUTRES VOIES A DENOMMER

1<sup>o</sup>/ Quartiers des Bois Blancs - Voie située dans le prolongement de la rue de Tourville, reliant par un parcours en équerre la rue Canrobert aux constructions Mamet.

2<sup>o</sup>/ Secteur de la rue de Marquillies - Voie nouvelle ouverte par "Les Habitations Economiques du Nord" entre la rue de Marquillies et l'extrémité est de la rue de la Prévoyance.

3<sup>o</sup>/ Rue Emile Vandenberghe - Ce nom est donné à deux voies de la Ville, l'une prolongeant la rue du Bois jusqu'à la ligne de chemin de fer Lille-Calais, l'autre longeant la ligne de chemin de fer Lille-Roubaix, depuis l'avenue des Magnolias jusqu'à la rue de la Campagnerie (Marcq-en-Baroeul) ; il est proposé de conserver le nom de Emile Vandenberghe pour la première de ces voies et de dénommer la seconde rue du Nord-Est, étant donné sa situation à la pointe Nord-Est de la Ville.

4<sup>o</sup>/ Boulevard Périphérique - Enfin, il convient de noter que devront être dénommées

a) l'ensemble important qui comprendra les liaisons entre le Boulevard Périphérique et l'Autoroute (carrefour ..?)

b) la portion du Bd Périphérique qui sera construite entre les R.N. 350 et 17.

c) le nom de Bd des Défenseurs de Lille peut être étendu à toute la partie du Bd Périphérique reliant les Portes d'Arras et de Douai.

5<sup>o</sup>/ Secteur de la rue de Pologne - Voie nouvelle (en impasse) à ouvrir par les "Habitations Economiques du Nord" perpendiculairement à la rue de Pologne.

6<sup>o</sup>/ Patte d'oie de la rue d'Arras - La partie de cette patte d'oie reliant la rue d'Arras à la place Jacques Febvrier n'est pas dénommée.

#### LISTE DE QUELQUES NOMS PROPOSES

Eugène Duthoit  
Commandant Bayart  
Verdun  
Jussieu  
Jean Perrin

Langevin  
Louis Jouvét  
Emile Duployé  
Gabriel Fauré  
Claude Debussy  
Mozart

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 9 avril 1954



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 9 avril 1954, à 18 heures, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. DANEL, FRUCHART, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. ASTIE, DE BECKER, LANDRIE, ROUSSEAUX, SCHUMANN, VEROONE

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. MOMNIER, Officier de Paix, représentant M. le Commissaire  
Divisionnaire de Police,

AUREL, MAEGET, LOEZ,

Secrétaire : M. DELOBEL

+  
++

Le procès-verbal de la réunion du 19 février 1954 est adopté sans observations.

+  
++

Question 54/33 - Dénomination de voies nouvelles

A - ABORDS DE LA CITE HOSPITALIERE

Les propositions de la sous-commission de la Voie Publique, à la réunion de laquelle assistaient MM. LOURDEL, VAN WOLPUT, SIMONOT, MM. les Professeurs GERNEZ-RIEUX, RAZEMON, SWINGHEDAUF et Me DECROIX, Président de la Commission des Sites à la Préfecture, étaient les suivantes :

1<sup>o</sup>/ Avenue Oscar Lambret - Voie d'accès principale à la Cité Hospitalière partant de la place des Chasseurs de Driant, enjambant par le Pont de Bargues la voie ferrée Lille-Béthune et aboutissant à la place sise à l'entrée des rues Sylvère Verhulst et Gustave Courbet.

2<sup>o</sup>/ Place Léonard de Vinci (5<sup>ème</sup> centenaire) - Place sise à l'entrée des rues Sylvère Verhulst et Gustave Courbet. Le nom de Léonard de Vinci serait également consacré au petit square qui sera créé sur le terre-plein triangulaire contigu à la place.

3<sup>o</sup>/ Rue du Professeur Laguesse (qui a découvert l'Insuline) - Voie partant de la place Léonard de Vinci et se dirigeant vers le sud.

4<sup>o</sup>/ Boulevard du Professeur Jules Leclercq (ancien doyen de la Faculté de Médecine, à qui l'on doit l'édification de l'Hôpital Calmette) - Voie située le long de la façade principale de l'Hôpital Calmette, partant du Chemin de l'Épinette et aboutissant à la rue Gustave Courbet.

5<sup>o</sup>/ Rue Frédéric Combemale (ancien doyen de la Faculté de Médecine) Voie partant du Chemin de Bargues et se dirigeant vers l'ouest jusqu'au Chemin de l'Épinette après avoir traversé l'avenue Oscar Lambret au lieudit "Place Ronde".

La Commission décide d'adopter ces propositions avec la seule modification suivante : Le Boulevard du Professeur Jules Leclercq serait réservé à la seule partie de la voie située le long de la façade principale de l'Hôpital Calmette (c'est-à-dire depuis le Chemin de l'Épinette jusqu'à la rue du Professeur Laguesse.

.../

Entre la rue du Professeur Laguesse et la rue Gustave Courbet, cette voie serait dénommée Bd Eugène Duthoit, en vue d'honorer la mémoire de cet éminent sociologue et apôtre de la justice sociale que fut le Président des Semaines Sociales de France.

En outre, en vue de satisfaire une demande de l'Union Nationale des Combattants (Groupe départemental du Nord) tendant à ce que le nom de Verdun soit donné à une voie de la Ville, la Commission adopte une proposition judicieuse de M. DANEL et dénomme "Place de Verdun" le rond-point situé au croisement de l'avenue Oscar Lambret et de la rue Frédéric Combemale. Les combattants de 14-18 se trouvent ainsi honorés à la fois par la place de Verdun et par la place des Chasseurs de Driant toute proche.

B - PASTEUR, CALMETTE, YERSIN

La même sous-commission avait proposé que soit particulièrement honorée la mémoire de Pasteur, en souhaitant que son nom soit réservé à un tronçon du Boulevard Périphérique ; à cet effet, le nom de Bd Louis Pasteur serait réservé à la partie du Boulevard Périphérique qui sera très prochainement construite entre le Pont Ste Agnès et la limite de commune (La Madeleine).

Par voie de conséquence, la rue Pasteur existant actuellement (reliant les rues Colmar et de la Justice) serait débaptisée et nommée rue du Docteur Yersin, ancien directeur de l'Institut Pasteur qui découvrit le bacille de la peste.

Enfin, seule la partie du Bd Louis XIV, comprise entre le Bd du Président Hoover et le Bd du Maréchal Vaillant, serait débaptisée et nommée Bd du Docteur Calmette.

Ces trois dénominations sont approuvées par la Commission.

C - VOIES NOUVELLES A FIVES ( Secteur de la rue de l'Amiral Courbet)

Il est décidé de retenir les noms de 4 musiciens, en vue de dénommer les 4 voies nouvelles de ce secteur :

1<sup>o</sup>/ rue Claude Debussy - Voie ouverte perpendiculairement à la rue de l'Amiral Courbet et longeant le terrain de sports des usines de Fives-Lille. Cette voie est destinée à être prolongée ultérieurement jusqu'à la rue Parmentier.

2<sup>o</sup>/ rue Maurice Ravel - Cette dénomination est réservée à la voie qui sera ouverte ultérieurement dans le terrain de sports susvisé et parallèlement à la rue Claude Debussy.

3<sup>o</sup>/ rue Mozart - Voie parallèle à la rue de l'Amiral Courbet et qui, lorsqu'elle sera complètement ouverte, reliera la rue du Long Pot à la rue Maurice Ravel.

4<sup>o</sup>/ rue Schubert - Voie ouverte entre la rue de l'Amiral Courbet et la rue Mozart.

Il est admis que la rue de l'Amiral Courbet s'appellera ainsi depuis la rue de Belle Vue jusqu'à la rue du Long Pot et que le prolongement de la rue Barni entre les rues d'Oran et Mattéotti s'appellera également rue Barni.

D - "PETIT MAROC" & VOIES D'ACCES

Etaient à dénommer:

1<sup>o</sup>/ la voie en construction reliant le nouveau Pont du Mont-de-Terre à l'extrémité sud du Bd Paul Painlevé ;

2<sup>o</sup>/ la voie prévue, qui, partant de la précédente, constituera la limite ouest de l'îlot du Petit Maroc, jusqu'à l'emprise de la S.N.C.F.

La Commission retient pour la première de ces voies la dénomination de

.../

"rue Jean Perrin" et pour la seconde celle de "rue du Professeur Langevin".

En outre, en vue de satisfaire une demande des futurs habitants de la Cité du Petit Maroc, tendant à ce que soit changé le nom de cette cité, M. LOURDEL propose la dénomination "Cité des Cygnes", mais l'accord n'ayant pu se réaliser sur ce nom, la question est reportée à une séance ultérieure.

E - DIVERS

1<sup>o</sup>/ Quartier des Bois Blancs - Le nom de "rue du Commandant Bayart" héros de la Résistance est retenu pour la voie nouvelle située dans le prolongement de la rue de Tourville et qui relie par un parcours en équerre la rue Canrobert aux constructions Mamet.

2<sup>o</sup>/ Secteur de la rue de Pologne - Le nom de "Impasse de Pologne" est donné pour la voie nouvelle en impasse ouverte perpendiculairement à la rue de Pologne (constructions des Habitations Economiques du Nord).

3<sup>o</sup>/ Patte d'oie de la Porte d'Arras - Si la partie de cette patte d'oie sise dans le prolongement exact de la rue d'Arras (R.N.25) doit naturellement continuer à s'appeler rue d'Arras, par contre, l'autre partie qui aboutit à la place Jacques Febvrier reste à dénommer.

La Commission retient une suggestion tendant à la dénommer "rue de Jussieu" pour les deux motifs suivants : - Proximité du Jardin des Plantes, - Lors du changement de nom du "square de Jussieu" en "square Foch", la Préfecture avait donné son approbation sous réserve que le nom de Jussieu soit ultérieurement redonné à une autre voie de la Ville (délibération n<sup>o</sup> 1155 du 14-6-1949).

+  
+ +

Après avoir admis que le nom de "Bd des Défenseurs de Lille" serait conservé pour toute la partie du Boulevard Périphérique reliant les Portes d'Arras et de Douai, la Commission décide de reporter à une autre séance l'examen d'une voie nouvelle ouverte à l'extrémité est de la rue de la rue de la Prévoyance, ainsi que le cas d'espèce constitué par les deux rues Emile Vandenberghe de la Ville.

+  
+ +

La Commission décide, en outre de retenir les noms suivants pour des dénominations ultérieures :

- Louis-Marie CORDONNIER (éminent architecte, ancien élève des écoles académiques de Lille)
- Jean MERMOZ
- FLEMING (qui découvrit la pénicilline)
- Gabriel FAURE
- Louis JOUVET

En ce qui concerne plus particulièrement Louis-Marie CORDONNIER, la Société régionale Syndicale des Architectes avait souhaité que la place du Théâtre devienne place Louis-Marie Cordonnier ; la Commission s'est déclarée résolument hostile au changement de dénomination des grandes artères de la Ville, l'expérience ayant montré que ces changements ne devenaient effectifs qu'au bout de très longues années (Exemple, Bd des Ecoles, Grand Place)

+  
+ +

L'ensemble des propositions reprises dans la présente question 54/33 fera l'objet de projets de délibérations pour la prochaine réunion du Conseil municipal.

54/43 - Circulation rues du Marais de Lomme, Turgot, Copernic

En ce qui concerne la rue du Marais de Lomme, voie à sens unique, la Ville de Lomme demande que le stationnement unilatéral des véhicules soit instauré sur la chaussée côté Lomme.

La Commission estime préférable de conserver le stationnement alterné et le sens unique.

Quant aux rues Turgot et Copernic, la Commission ne juge pas nécessaire, pour le moment, de prendre des dispositions spéciales à leur égard et décide d'y maintenir le statu-quo.

54/44 - Circulation des Poids Lourds - Demande de dérogation des Ets LEVER -

S'agissant d'une dérogation pour un transport à caractère publicitaire, la Commission donne un avis défavorable, estimant que les dérogations aux dispositions réglementant la circulation des "Poids Lourds" ne peuvent éventuellement être accordées que pour des transports strictement utilitaires.

54/45 - Installation de déchargement de péniches - Ets DANSET, Quai de l'Ouest -

Il s'agit d'une grue mobile qui remplacerait un pont roulant hors d'usage pour le déchargement de matériaux provenant des péniches accostées Quai de l'Ouest au droit des Ets DANSET.

Il convient de considérer que les moyens de déchargement de ces deux engins sont différents :

Les déchargements opérés par la grue mobile s'effectueraient forcément sur la voie publique, alors que le pont roulant amenait directement les matériaux à l'intérieur même desdits établissements, sans encombrement de la voie publique.

La Commission se référant à la délibération municipale du 14-9-1924 autorisant l'installation du pont roulant susvisé "sous réserve que les déchargements de matériaux sur tombereau ne pourront être effectués en aucun cas sur la voie publique" donne un avis défavorable à la demande des Ets DANSET, auxquels il appartiendra en conséquence de faire réparer leur pont roulant pour continuer à effectuer des déchargements de péniches.

54/46 - Eclairage public de la rue du Sec-Arebault - Participation des commerçants -

La Commission donne un avis favorable à la demande des commerçants de la rue du Sec-Arebault pour la transformation de l'éclairage public de cette voie.

Cette transformation était en effet prévue au programme de cette année et la participation des commerçants s'élevant à 118.545 fr, représente la différence entre le projet d'éclairage par lampes à incandescence et le projet d'éclairage moderne par "fluoballon" préconisé par lesdits commerçants, projet dont il convient en outre de souligner que sa réalisation entraînera une consommation de courant plus faible, tout en assurant un excellent éclairage.

54/47 - Travaux de voirie rue des Tanneurs et de la Riviérette -

Des immeubles vétustes appartenant à la Ville ont été récemment démolis à l'angle de ces deux rues.

M. AUREL estime qu'il serait tout-à-fait indiqué d'aménager, le plus tôt possible, une voirie sommaire à cet emplacement, bien que les travaux nécessaires à cet effet ne soient pas prévus au programme de cette année.

La Commission donne son accord à cette proposition ; la réalisation projetée devant contribuer au dégagement de la rue des Tanneurs où la circulation n'est guère facilitée par l'étroitesse de la voie.

54/48 - Demandes de dégrèvements de droits de voirie -

- a) Demande de M. Jules LEMAHIEU 21, rue Colbrant, pour dégrèvement d'une somme de 3.181 Fr, afférente aux travaux de pavage effectués par la Ville sur le trottoir au droit de son immeuble 184, rue B. Delespaul.

Il s'agit d'une réfection exécutée à la suite des travaux de branchement d'évacuation des eaux pluviales et ménagères provenant dudit immeuble, travaux effectués par M. LEMAHIEU et qui lui avaient été demandés par la Ville, en raison de la construction récente d'un égout dans la rue B. Delespaul.

Etant donné que M. LEMAHIEU, âgé de 82 ans, est économiquement faible, et qu'il a fait un effort méritoire en raccordant son immeuble au nouvel égout, la Commission donne un avis favorable à une proposition d'admission en non valeur de la somme réclamée pour les travaux de pavage dont il s'agit.

- b) Demande de Mme BELLAN 25, rue de la Porte d'Ypres, pour dégrèvement des droits de voirie afférents à la construction édifiée à l'adresse précitée (droits se montant à 3.793 Fr).

Considérant qu'il s'agit de droits établis en conformité du tarif réglementaire et qu'aucun cas d'exonération n'est prévu, la Commission donne un avis défavorable au dégrèvement sollicité.

54/34 - Circulation rues Eugène Jacquet et de l'Alcazar -

Le choix est à faire entre l'instauration du sens unique ou du stationnement alterné dans les voies précitées.

Se rangeant à l'avis de M. MONNIER, Officier de Paix, la Commission se prononce pour le stationnement alterné rue de l'Alcazar et rue Eugène Jacquet (partie comprise entre les rues de l'Alcazar et St Gabriel).

54/35 - Centre Administratif Technique Interdépartemental 42, rue Jacquemars Gielée -  
Demande de stationnement réservé -

La pose d'une plaque de stationnement réservé sera tolérée à titre d'essai.

54/36 - Circulation rue des Jardins (partie comprise entre le Bd Carnot et la rue de Roubaix)

M. MONNIER estime qu'il serait indiqué de rétablir le sens unique dans cette voie, tout en y maintenant le stationnement alterné.

La Commission donne son accord à ce sujet, étant donné que depuis le passage du tramway J dans les 2 sens de la rue des Jardins, la circulation y est devenue plus difficile et que, dans l'ensemble, le retour au sens unique avec maintien de l'alterné semble devoir présenter plus d'avantages que d'inconvénients.

54/37 - Circulation place des Quatre Chemins - Projets d'aménagement -

Quatre projets sont présentés à la Commission par M. MAEGHT :

- a) le premier prévoit 2 grands terre-pleins (1 de chaque côté de la ligne du tramway D)
- b) le second est caractérisé par un grand terre-plein central coupé par les lignes de tramways D et V et qui indique nettement le sens giratoire à observer pour la circulation des véhicules
- c) le troisième tend à établir 4 terre-pleins formant un carrefour réduit avec signalisation par feux tricolores au croisement des lignes D et V, avec mises en sens unique des rues de la Justice et du Marché
- d) le quatrième projet enfin, tend au retour à la situation ancienne (aucun terre-plein)

Après en avoir discuté, la Commission décide de retenir le projet n° 2 dont la réalisation ne pourra toutefois pas être effectuée cette année, en raison de l'importance du programme établi.

A la demande de la Commission, le service établira le projet d'exécution avec devis de l'avant-projet choisi.

54/38 - Circulation rue Desmazières (ancienne question 53/41)

M. DANIEL demande que le stationnement des véhicules soit interdit sur le trottoir, côté Jardin Vauban, car la circulation est bien souvent impossible, du fait que les véhicules stationnent des deux côtés de la chaussée.

En vue de remédier, dans la mesure du possible, à cette situation, la Commission décide de maintenir le stationnement rue Desmazières, côté maisons (chiffres impairs) et de l'interdire côté jardin, sauf au droit de l'immeuble occupé par l'Etat Major de la 2ème Région Militaire, où le stationnement est réservé aux véhicules de cette Administration.

54/39 - Stationnement en "dents de scie" des véhicules rues Nationale et Faidherbe -

La Commission donne un avis défavorable à ce projet dont la réalisation présenterait des avantages certains en matière de stationnement, mais provoquerait en contre-partie, de graves inconvénients pour la circulation.

La largeur insuffisante qui resterait entre les tramways passant à la hauteur des véhicules en stationnement et l'arrière desdits véhicules ne permettrait pas, en effet, le dépassement des tramways.

54/40 - Signalisation lumineuse au carrefour des 400 Maisons -

Lecture est donnée à la Commission de la correspondance ci-après échangée à ce sujet :

a) lettre du 2-2-1954 de M. le Maire à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées :

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

L'existence de feux clignotants, au carrefour formé par la rue du Faubourg d'Arras (R.N.25) et la rue De Geyter, au lieu dit les "400 Maisons", ne donne pas l'amélioration escomptée pour la sécurité de la circulation générale à cet endroit.

Fréquemment, les automobilistes qui empruntent la R.N.25, voie à grande circulation, ne tiennent aucun compte de l'existence de ces feux et circulent sans ralentir la vitesse de leurs véhicules.

En vue d'une amélioration effective des conditions de circulation à ce carrefour, mon Administration envisagerait de substituer une signalisation par feux tricolores, aux feux clignotants actuels.

Je précise que, pour réduire au maximum la gêne qui pourrait en résulter pour les véhicules empruntant la rue du Fg d'Arras, la durée de fonctionnement au "vert" de cette signalisation serait de 60 à 80 secondes pour la R.N.25 et de 15 secondes seulement pour la rue De Geyter.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître votre avis sur cette installation éventuelle, dont l'exécution serait à réaliser conjointement par les Villes de LILLE et de FACHES-THUMESNIL.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef,.....

b) lettre du 1-3-1954 de M. l'Ingénieur en Chef du Département du Nord à M. le Maire :

Objet : Signalisation au lieudit "Les 400 Maisons"

Référ. : Votre lettre "Services Techniques - Voie Publique" du 2 février 1954

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne me paraît pas opportun de remplacer les feux clignotants par des feux tricolores, pour les raisons suivantes :

La circulation est très importante sur la R.N.25 et très faible sur la rue De Geyter qui n'existe d'ailleurs que d'un côté de la R.N.25 ; l'installation de feux tricolores gênerait sensiblement la circulation sur celle-ci et ne profiterait guère qu'aux piétons qui veulent la traverser ; elle pourrait être également une cause de gêne pour le tramway qui passe d'un côté à l'autre de la route nationale.

Pour améliorer la situation, je pense qu'il serait préférable :  
de limiter la vitesse des automobiles sur la R.N.25 (si ce n'est pas déjà fait) et de faire respecter cette limitation ;  
d'obliger les piétons à emprunter les passages cloutés pour traverser la route (j'ai constaté qu'ils traversaient souvent n'importe où) ;  
la police pourrait exercer à ces deux points de vue une surveillance efficace.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que l'intensité de la circulation diminuera après la mise en service de l'Autoroute et je pense qu'on pourrait attendre cette époque pour prendre une décision définitive.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,.....

54/41 - Parking de la place du Vieux Marché aux Chevaux (heures de stationnement)

Par lettre en date du 25 février dernier, l'Automobile-Club du Nord de la France a fait part à M. le Maire de l'étonnement de nombreux de leurs sociétaires quant à la restriction limitant le stationnement de 8 à 20 heures dans le parking de la rue du Vieux Marché aux Chevaux.

Le service déclare que cette restriction, tout-à-fait particulière au parc visé avait été prise, afin que les riverains ne soient pas gênés par les bruits des moteurs des véhicules à la sortie des cinémas.

La Commission estime que cette restriction ne s'impose pas et décide de ramener ce parking aux conditions communes de stationnement.

54/42 - Compteurs pour le stationnement des véhicules -

La question est reportée.

+  
+ +

QUESTIONS DIVERSES

a/ Installation sans autorisation pour le compte du "Fakir Burmah" d'un calicot publicitaire au-dessus du pavillon des Amis de Lille, place du Général de Gaulle.

En raison de l'effet déplorable et disgracieux produit par cette installation, la Commission charge le service d'intervenir en vue de son enlèvement immédiat.

b/ Demande du "Comité d'Entraide des Vieux Travailleurs de Wazemmes" pour l'installation de 4 calicots sur le marché couvert de Wazemmes, en vue d'annoncer une fête pour les Vieux travailleurs. -

La Commission donne un avis favorable en raison du caractère éminemment charitable de la manifestation projetée.

.../

c/ A la demande de M. VAN WOLPUT, le service étudiera le renforcement de l'éclairage public de la place du Général de Gaulle.

d/ M. VAN WOLPUT signale le mauvais état du trottoir au droit du garage 8-12, Bd Papin, trottoir endommagé par l'exécution des travaux d'aménagement et de modification de cet établissement, et demande s'il ne serait pas judicieux de faire, dès maintenant, l'entretien de ce trottoir et des trottoirs voisins - La question sera envisagée par le service.

e/ M. VAN WOLPUT signale que l'évacuation des fumées provenant de la cheminée des "Bains Lillois" provoque des réclamations - Le service adressera une note à ce sujet au service d'Architecture.

f/ M. FRUCHART, appuyé par M. VAN WOLPUT demande à ce que la réfection du pavage prévue rue Meurein, entre la rue Nationale et la rue des Stations, soit étendue dans cette voie jusqu'à la rue Ste Barbe.

g/ M. FRUCHART signale que depuis l'achèvement des travaux de réfection des trottoirs rue de Puebla, les plaques de recouvrement des chambres des P.T.T. installées dans le corps du trottoir n'ont pas encore été mises au niveau des nouveaux revêtements, ce qui rend dangereux le passage des piétons aux endroits intéressés.-

Le service interviendra auprès des P.T.T., pour qu'il soit remédié au plus tôt à cette situation.

h/ M. FRUCHART signale également le non fonctionnement d'un lampadaire d'éclairage public Bd de la Liberté, entre la rue de Puebla et la rue Jean Sans Peur. -

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

i/ Demande de la Société des Pétroles SHELL BERRE, tendant à obtenir l'autorisation d'installer une piste pour la distribution de carburants au droit des immeubles 128-130-132, avenue de Dunkerque.

La Société pétitionnaire n'est pas propriétaire des immeubles susvisés.

S'agissant d'une route nationale où les Ponts & Chaussées sont qualifiés pour délivrer ou refuser l'autorisation sollicitée, la Commission estime que la Ville n'aurait pas d'objection majeure à formuler à cette demande, si la société pétitionnaire pouvait produire les accords, en bonne et due forme, par lesquels les propriétaires intéressés consentiraient à l'installation de la piste susvisée au droit de leurs immeubles.

Il importe dans cette affaire que la Ville signifie aux Ponts & Chaussées qu'elle s'estime dégagée de toute responsabilité quant aux réclamations pouvant survenir ultérieurement par suite des changements d'affectation ou de vente des immeubles intéressés, ou par toute autre cause.

j/ Demande d'interdiction de stationnement des véhicules au droit de l'immeuble occupé par les services de l'Inspection Divisionnaire de la Santé 26, rue d'Inkermann à Lille.-

La Commission donne un avis défavorable à cette demande.

k/ Demande pour l'organisation d'une braderie rue Colbert, le lundi de Pâques.-

La Commission donne un avis défavorable à cette demande présentée par M. MOISON, Président de l'Union des Commerçants de la rue Colbert, en raison, d'une part, de l'étroitesse de la chaussée et des trottoirs et, d'autre part, de la circulation intense dans la rue Colbert où passe également le tramway V le long du trottoir.

l/ M. MONNIER soulève la question relative au stationnement des véhicules pendant la prochaine Foire Commerciale et fait part d'une suggestion de M. le

Commissaire Divisionnaire de Police, pour l'utilisation, comme lieu de parcage, d'un terrain vague situé aux abords du P.S. St Sauveur (côté sud) -

M. MAEGHT déclare que l'aménagement, même sommaire, de ce terrain nécessiterait des travaux relativement coûteux et que, pour cette année encore, le problème du stationnement des véhicules pendant la Foire pourra être résolu de manière assez satisfaisante. Toutes les dispositions possibles ont été prises en vue de réserver le maximum d'emplacements au stationnement des véhicules dont il s'agit.

L'arrêté municipal reprenant ces dispositions sera publié incessamment et comportera en particulier, des zones de dégagement (Bd Paul Painlevé, place Guy de Dampierre, Bd de Belfort, terre-pleins du Bd J.B. Lebas, entrée du Bd Victor Hugo) qui pourront être utilisés lorsque les parcs ordinaires de stationnement seront complets.

+  
++

La séance est levée à 21 heures 15.

La Commission se réunira une quinzaine de jours avant la prochaine séance du Conseil municipal.

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL



Mon Cher Collègue,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu en mon bureau le mardi 25 mai à 18 heures.

ORDRE DU JOUR



Procès-verbal de la réunion du 9 avril 1954 - Observations

+

++

Rapports au Conseil Municipal

- 54/49 - Construction de 4.000 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et redressement de 1.200 ml de bordures - Marché
- 54/50 - Construction de 4.500 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et redressement de 1.200 ml de bordures - Marché
- 54/51 - Construction de trottoirs - Adjudication du 5 novembre 1952 - Travaux imprévus
- 54/52 - Construction d'un égout rue du Bas-Jardin - Marché
- 54/53 - Construction de trottoirs en asphalte - Mise en adjudication
- 54/54 - Construction de trottoirs pavés - Mise en adjudication
- 54/55 - Extension de la signalisation lumineuse place de la République
- 54/56 - Fourniture de produits en béton de ciment - Marché prévisionnel
- 54/57 - Taille de pavés pour l'année 1954 - Marché
- 54/58 - Reclassement du Chemin départemental n° 146
- 54/59 - Chaussées pavées - Travaux connexes - Marché
- 54/60 - Fourniture de bordures de trottoirs en béton - Marché
- 54/61 - Fourniture de bordures de trottoirs en grès - Marché
- 54/62 - Fourniture de bordures de trottoirs en granit pour le Bd des Défenseurs de Lille - Marché
- 54/63 - Fourniture de 4.000 mètres de bordures en granit - Mise en adjudication
- 54/64 - Construction de chaussées neuves en produits hydrocarbonés - Mise en adjudication - Concours
- 54/65 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur anciennes chaussées pavées - Mise en adjudication-Concours
- 54/66 - Entretien et réparation des revêtements hydrocarbonés - Marché

- 54/67 - Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue de la Justice - Marché  
54/68 - Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue de Condé (partie comprise entre la rue de Bapaume et la place Vanhoevacker) Marché  
54/69 - Fourniture de contre-bordures en béton - Marché  
54/70 - Construction de pistes cyclables en revêtements hydrocarbonés - Marché

Dénomination de voies nouvelles (1)

- 54/71 - Abords de la Cité Hospitalière  
54/72 - Bd Louis Pasteur - rue du Docteur Yersin - Bd du Docteur Calmette  
54/73 - Voies nouvelles à Fives  
54/74 - Quartier dit du "Petit Maroc"  
54/75 - rue du Commandant Bayart  
54/76 - Impasse de Pologne  
54/77 - Patte d'oie de la Porte d'Arras  
54/78  
54/79  
54/80

+  
+ +

- 54/81 - Eclairage du Boulevard Périphérique - Dispositions à prendre  
54/82 - Exposition Itinérante sur les techniques audio-visuelles d'enseignement (Ministère de l'Education Nationale)  
54/83 - Examen du projet du nouveau tarif des droits de voirie  
54/84 - Examen d'une demande de dégrèvement des droits de voirie (1.627 Fr)  
54/85 - Place Rihour - Demande de stationnement réservé devant l'immeuble de la Fédération du Parti socialiste.

- QUESTIONS DIVERSES -

Hôtel de Ville, le 17 mai 1954

L'Adjoint délégué à la Voie Publique,

A. LOURDEL

(1) Ces délibérations sont prises en conformité avec les décisions de la Commission de la Voie Publique arrêtées en sa réunion du 9 avril dernier.

P.J-MM. les membres de la Commission de la Voie Publique trouveront annexé au présent ordre du jour, le projet du nouveau tarif des droits de voirie (question 54/83).

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 25 mai 1954

-0-



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 25 mai 1954, à 18h, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. ASTIE, DE BECKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, ROUSSEAU, SCHUMANN, VEROONE

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, MAEGHT, DURIEZ

Secrétaire : M. DELOBEL



-0-

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 1954 est adopté sans observations

-0-

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants destinés à être présentés au Conseil municipal :

- 54/49 - Construction de 4.000 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et redressement de 1.200 ml de bordures - Marché
- 54/50 - Construction de 4.500 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et redressement de 1.200 ml de bordures - Marché
- 54/51 - Construction de trottoirs - Adjudication du 5 novembre 1952 - Travaux imprévus
- 54/52 - Construction d'un égout rue du Bas-Jardin - Marché
- 54/53 - Construction de trottoirs en asphalte - Mise en adjudication
- 54/54 - Construction de trottoirs pavés - Mise en adjudication
- 54/55 - Extension de la signalisation lumineuse place de la République
- 54/56 - Fourniture de produits en béton de ciment - Marché prévisionnel
- 54/57 - Taille de pavés pour l'année 1954 - Marché
- 54/58 - Reclassement du chemin départemental n° 146
- 54/59 - Chaussées pavées - Travaux connexes - Marché
- 54/61 - Fourniture de bordures de trottoirs en grés - Marché
- 54/62 - Fourniture de bordures de trottoirs en granit pour le Bd des Défenseurs de Lille - Marché
- 54/63 - Fourniture de 4.000 mètres de bordures en granit - Mise en adjudication
- 54/64 - Construction de chaussées neuves en produits hydrocarbonés - Mise en adjudication concours
- 54/65 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur anciennes chaussées pavées - Mise en adjudication-concours
- 54/66 - Entretien et réparation des revêtements hydrocarbonés - Marché
- 54/67 - Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue de la Justice - Marché
- 54/68 - Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue de Condé (partie comprise entre la rue de Bapaume et la place Vanhoenacker) - Marché

.../

54/70 - Construction de pistes cyclables en revêtements hydrocarbonés - Marché

54/70bis - Adjudication du 12-11-1952 - Travaux imprévus

Dénomination de voies nouvelles

54/71 - Abords de la Cité Hospitalière

54/72 - Bd Louis Pasteur - rue du Docteur Yersin - Bd du Docteur Calmette

54/73 - Voies nouvelles à Fives

54/74 - Quartier dit du "Petit Maroc"

54/75 - rue du Commandant Bayart

54/76 - Impasse de Pologne

54/77 - Patte d'oie de la Porte d'Arras

Les rapports n° 54/60 et 54/69 ayant trait respectivement à la fourniture de bordures et de contre-bordures de trottoir en béton ne seront pas présentés au Conseil municipal, les offres faites par les soumissionnaires ayant été jugées trop élevées (des commandes minima seront passées dans le cadre de simples bons de commande).

Lors de l'examen du rapport n° 54/51 susvisé, M. VAN WOLPUT estime que dans l'intérêt général de la circulation, il serait indiqué que la Ville effectue la réfection du trottoir au droit du garage sis 8 à 12, Bd Papin, des milliers de gens passant 4 fois par jour sur ce trottoir dont l'état défectueux ne proviendrait pas entièrement de l'exécution des travaux de canalisation effectués pour l'exploitation du garage. M. VAN WOLPUT ajoute que l'on comprendrait difficilement que le propriétaire doive supporter à lui seul les frais de reconstruction de ce trottoir large de 8 m et d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> environ.

La Commission se range à l'avis de M. VAN WOLPUT, étant entendu que, pour le principe, une légère contribution de 15 %, aux frais de reconstruction du trottoir, sera demandée au propriétaire du garage.

Par la même occasion, M. FRUCHART soulève la question de la construction du trottoir sis rue Jean Sans Peur, le long du mur de l'Hôpital militaire.

Dans l'intérêt général et en raison de la carence de l'Autorité militaire à effectuer la construction de ce trottoir qui lui incombe, la Commission décide également de prévoir cette construction dans le cadre des travaux imprévus.

Les deux questions qui précèdent faisant de plus en plus ressortir la nécessité de modifier la réglementation municipale relative à la construction et à l'entretien des trottoirs, la Commission, à la demande de M. VAN WOLPUT, charge le service de lui présenter, lors d'une prochaine réunion, un projet de nouvelle réglementation régissant la matière (articles 280, 281, 282 du Code des Arrêtés municipaux).

Un cas particulier se présente en ce qui concerne le rapport n° 54/70 ; l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres préalable au marché pour la construction de pistes cyclables en revêtements hydrocarbonés ne devant avoir lieu que le 1er juin, M. AUREL demande à la Commission de faire confiance à M. MAEGHT en donnant leur avis favorable à ce rapport, de manière qu'il puisse être présenté à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La Commission donne cet avis favorable et, à la demande de M. VAN WOLPUT, émet unanimement le vœu que les réunions du Conseil municipal aient lieu au moins tous les deux mois, car le trop long délai qui s'écoule bien souvent entre deux réunions du Conseil municipal est préjudiciable à la marche régulière des travaux par suite du retard apporté à l'approbation des marchés relatifs aux travaux et fournitures de matériaux.

En outre, la Commission autorise exceptionnellement le service de la Voie Publique à commencer dès maintenant les travaux relatifs aux délibérations sus-visées (même autorisation en ce qui concerne la commande des fournitures).

Lors de l'examen du rapport n° 54/74 relatif à la dénomination des voies nouvelles du quartier du "Petit Maroc", M. LOURDEL suggère qu'il soit proposé de remplacer le nom de "Petit Maroc" par le nom de "Cité des Alouettes", étant donné que le quartier était traversé autrefois par un chemin des Alouettes aujourd'hui disparu et que cette dénomination agréable serait plus assortie à notre folk-lore.

La Commission n'est pas défavorable à ce changement de dénomination, mais se réserve d'en discuter lors d'une prochaine réunion.

-0-

54/81 - Eclairage du Boulevard Périphérique - Dispositions à prendre -

La Commission est résolument hostile à l'abattage des 80 arbres existants Bd du Président Hoover.

En conséquence et bien que par suite du non abattage de ces arbres il en résultera, d'après l'estimation de M. MALGHT, une dépense supplémentaire de 1.500.000 Fr, la Commission décide que l'éclairage sera axial là où il n'y a pas d'arbres et bilatéral ailleurs.

54/82 - Exposition itinérante sur les techniques audio-visuelles d'enseignement (Ministère de l'Education Nationale) -

La Commission donne son accord pour la prolongation jusqu'au 5 juin de cette exposition qui se tient actuellement Bd J.B. Lebas.

Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une exposition qui malgré son origine para-officielle présente un certain caractère commercial, la Commission décide que l'organisateur sera taxé pour l'occupation du sol réalisée par son installation.

La Commission décide de reporter en fin de séance l'examen de la question 54/83 et passe immédiatement à la question 54/84.

54/84 - Examen d'une demande de dégrèvement des droits de voirie (1.627 Fr) -

Il s'agit d'une demande de dégrèvement présentée par Mme Vve POUPELIER relativement à une somme de 1.627 Fr afférente aux travaux de pavage effectués par la Ville sur le trottoir au droit de son immeuble 62, rue du Chevalier Français.

Cette réfection a été exécutée à la suite des travaux de branchement d'évacuation des eaux pluviales et ménagères provenant dudit immeuble, travaux qui lui avaient été demandés par la Ville, en raison de la construction récente d'un égout rue du Chevalier Français.

Bien que Mme Vve POUPELIER se déclare économiquement faible, les renseignements qu'elle fournit ne sont pas jugés suffisants par la Commission qui demande une enquête à ce sujet.

Le service soumettra à nouveau la question à l'examen de la Commission dès qu'il sera en possession de renseignements complémentaires.

54/85 - Place Rihour - Demande de stationnement réservé devant l'immeuble de la Fédération du Parti Socialiste -

Il s'agit d'une demande faite par suite du stationnement abusif des véhicules du garage Laureyns devant la façade principale de l'immeuble du Parti socialiste.

Afin de résoudre la question, la Commission décide que la limite du "parking" de la place Rihour sera légèrement déplacée, de façon à permettre, d'une part un stationnement réservé pour 2 voitures à l'usage des personnes se rendant à la Fédération, d'autre part un certain espace libre permettant la manoeuvre des voitures pour le ravitaillement en essence au garage Laureyns.

En outre, le service est chargé d'intervenir auprès du Commissaire Central de Police, en vue de faire respecter les dispositions susvisées et d'adresser à M. LAUREYNS les rappels à l'ordre qui s'avèreraient nécessaires.

A ce sujet, M. VAN WOLPUT demande que la Police veille à ce que les voitures des garagistes portant le W ne stationnent pas dans les "parkings".

-0-

#### QUESTIONS DIVERSES

M. SIMONOT signale :

- a) le mauvais fonctionnement d'un bec de gaz à l'angle du Bd d'Alsace et de la place Fernig. Le service fera le nécessaire auprès du "Gaz de France" à ce sujet. La place Fernig sera par ailleurs prochainement électrifiée .
- b) la vitesse excessive des véhicules automobiles Bd d'Alsace, ce qui est particulièrement dangereux au débouché de la rue Louise Michel.

Un panneau limitant à 40 Km la vitesse des véhicules sera posé par le service à cet endroit.

- c) que le trottoir longeant l'usine Wallaert Bd d'Alsace a été endommagé lors de l'exécution de travaux de pose de canalisations d'eau.

Le service effectuera la réparation nécessaire.

Par ailleurs, M. SIMONOT estime qu'il serait indiqué de changer la disposition des "dents de scie" du parking situé à l'entrée du Bd Vauban.

Les raisons qu'il invoque sont les suivantes : quand la voiture garée quitte le "parking" elle risque d'accrocher les véhicules arrivant à leur droite, alors que si les "dents de scie" étaient disposées dans l'autre sens, l'entrée dans le "parking" s'effectuerait en marche arrière et l'inconvénient précité ne se présenterait pas à la sortie.

M. MAEGHT signale que cela n'est pas réglementaire et que les automobilistes venant du Bd de la Liberté seront alors tentés d'utiliser ce parking à l'envers.

Cependant à la demande de la Commission, le service procédera à la modification demandée lorsque les bandes de peinture blanche marquant ce "parking" seront suffisamment usées pour éviter toute confusion avec le nouveau marquage à effectuer.

Toujours à propos de ce "parking", M. SIMONOT ajoute qu'on peut l'étendre au droit de la porte cochère 9, Bd Vauban qui n'est pas utilisée pour le passage des voitures.

M. ASTIE signale :

- a) qu'une affiche a été apposée sur un panneau "Attention Ecole" rue Léonard Danel.
- b) que des agrès laissés dans le jardin de Fives présentent un danger pour les enfants.

Le service procédera à l'enlèvement de l'affiche susvisée et adressera une note au service des Promenades & Jardins, pour demander que les agrès soient rentrés dès la fin des manifestations gymniques.

.../

A la demande de M. DE BECKER, une lampe d'éclairage public sera installée dans la Cité Desailly rue Magenta, dès le passage d'une équipe de monteurs d'E.D.F dans ce secteur.

M. FRUCHART demande l'installation de panneaux "ATTENTION ECOLE" :

- a) place Philippe Lebon, à proximité des écoles Pasteur et Mozart où un panneau existe peut-être, mais s'avère insuffisant.
- b) rue St Gabriel.

Le service installera les panneaux nécessaires, et réparera également le panneau "Attention Ecole" signalé par M. FRUCHART comme prêt à tomber rue des Noirs.

M. VAN WOLPUT attire vivement l'attention de la Commission sur le fait que pendant la ducasse de la rue Pierre Legrand, toutes les voies transversales sont bouchées par des installations foraines, depuis la Douane de Fives jusqu'à la rue Coustou.

Cet état de choses qui empêche pratiquement toute circulation dans ces voies provoque les plaintes justifiées des riverains et usagers et, en cas de sinistre, empêche également l'intervention rapide des sapeurs-pompiers.

A la demande de M. VAN WOLPUT qui se propose d'intervenir personnellement à ce sujet auprès de la Commission des Fêtes dont il est un des membres; la Commission émet le voeu que la question soit portée à l'attention de M. le Maire.

M. ASTIE signale que la place du Général de Gaulle est devenue un vaste panneau d'affichage et que notamment l'installation fréquente de calicots nuit à l'esthétique des lieux et s'effectue d'ailleurs en infraction à la réglementation en vigueur sur l'affichage à proximité des monuments historiques.

MM. MAEGHT et DURIEZ font observer que dans la plupart des cas, le service de la Voie Publique n'est pas consulté au sujet de ces installations.

En vue de remédier à cette situation qu'elle estime anormale, la Commission émet le voeu que toutes les demandes d'installations de calicots soient dirigées chez M. LOURDEL, Adjoint au Maire délégué au service de la Voie Publique qualifié pour juger de la suite à leur donner.

-0-

L'oeuvre "Le Refuge du Cheminot" reconnue d'utilité publique, demande à installer, à partir du 3 juin prochain, pour une quinzaine de jours, une exposition avec entrées payantes, Bd J.B. Lebas et sollicite le dégrèvement des droits d'occupation correspondants.

La Commission accorde l'autorisation demandée, sous réserve qu'aucune sonorisation ne soit effectuée et précise que les droits d'occupation ne seront pas réclamés, compte tenu du caractère charitable de l'oeuvre dont il s'agit.

-0-

La Société O.D.I.C. 50, rue des Ponts-de-Comines à Lille, demande que l'autorisation lui soit accordée en exclusivité de faire de la publicité sur les bancs, urinoirs et candélabres de la Ville.

Indépendamment de la redevance annuelle de 1.000 Fr qu'elle s'engagerait à verser par lampadaire utilisé et exploité pour cette publicité, la Société O.D.I.C. fournirait gratuitement à la Ville des appareils de signalisation lumineuse dans la proportion d'un appareil pour cinq candélabres équipés d'écussons publicitaires, étant entendu que la Ville se chargerait de l'installation et de l'entretien de ces appareils.

.../

L'un de ceux-ci ayant été apporté comme modèle, M. MAEGHT le montre à la Commission qui est intéressée par la proposition de la Société O.D.I.C. dans la mesure où la publicité qui serait effectuée en contre-partie n'intéresserait que la périphérie et les voies de pénétration dans Lille, à l'exception du centre élargi de la Ville.

M. MAEGHT précise qu'une proposition analogue a déjà été faite par la Société "Les Informations Parisiennes" et que M. le Maire avait répondu négativement mais la commission estime qu'en cas d'accord sur le principe de l'autorisation, la préférence doit être donnée à une société lilloise, telle que la Société O.D.I.C.

En définitive, la Commission charge le service de la mise au point de cette affaire pour un nouvel examen, lors d'une prochaine réunion.

-0-

La Commission passe ensuite à l'examen du rapport n° 54/83 laissé pour la fin de la réunion, en raison de la complexité du sujet traité.

54/83 - Examen du projet du nouveau tarif des droits de voirie -

Après avoir rappelé que le principe d'un nouveau tarif avait été admis par la Commission le 30-10-53 (question 53/29), M. DURIEZ expose à la Commission les raisons des modifications projetées :

Il s'agit essentiellement d'une simplification tendant à élaguer du tarif tout ce qui est improductif et impopulaire.

Dans l'ensemble, les droits ont été majorés mais le réajustement a été opéré article par article en s'attachant à faire rendre le maximum aux taxes intéressant notamment la publicité.

Pour les transports et taxis, les taxes actuelles ont été maintenues en vue d'éviter des incidences sur le coût des tarifs de transport.

L'attention de la Commission est attirée sur le fait que le projet prévoit le retour à la taxation des terrasses de café dont la suppression a été décidée en 1948. Le service de la Voie Publique a envisagé la reprise de la taxation pour éviter l'inégalité d'imposition existante entre les cafetiers et les commerçants sédentaires.

M. VAN WOLPUT approuvé par ses collègues estime que le rétablissement de cette taxe n'est pas souhaitable, les terrasses de café ne s'effectuant pas en permanence comme la plupart des étalages et qu'une nouvelle taxation pourrait amener une diminution de ces terrasses qui donnent de l'animation au centre de la Ville.

La Commission décide de reporter à la prochaine réunion l'examen détaillé du projet présenté.

La séance est levée à 20h55

VU : l'Adjoint délégué au service  
de la Voie Publique,

A. LOURDEL

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 3 novembre 1954

-o-



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 3 novembre 1954, à 18h, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. ASTIE, DANEL, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, VEROONE

Etait excusé : M. SCHUMANN

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. MONNIER, Officier de Paix, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police,

MM. AUREL, VANDEWIELE, DURIEZ, JANSOONE, LOEZ,

M. LAEGHT, malade, n'a pu assister à la réunion

Secrétaire : M. DEIOBEL

-o-

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 1954 est adopté sans observations.

-o-

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants destinés à être présentés au Conseil municipal :

- 54/86 - Construction du tronçon amont du collecteur Est
- 54/87 - Construction du tronçon amont du Collecteur est - Subvention de l'Etat
- 54/88 - Construction d'un égout rue Paul Doumer - Crédit complémentaire
- 54/89 - Travaux d'élargissement de la rue du Marais de Lomme (chemin départemental n° 48) - Participation de la Ville
- 54/90 - Construction d'un tronçon du canal du Becquerel
- 54/92 - Installation de deux signalisations lumineuses coordonnées au Boulevard Périphérique - Achat du matériel
- 54/93 - Eclairage de la voie publique par des installations particulières - Remboursement des frais - 1er semestre 1954
- 54/94 - Achat de matériaux d'infrastructure - "Sol en Fer"
- 54/95 - Manutention de bordures
- 54/96 - Manutention de pavés
- 54/97 - Fourniture de sable de rivière
- 54/98 - Boulevard Périphérique - Travaux complémentaires
- 54/98bis - Suppression de voies de tramways (admission en recette)
- 54/98ter - Transports - Marché CHAPUT
- 54/98quater - Transports - Marché BERHTELOT

L'examen du rapport n° 54/91 est reporté à une date ultérieure, le dossier de cette affaire n'étant pas au point.

Lors de l'examen du rapport n° 54/92, M. AUREL demande à la Commission de vouloir bien considérer à nouveau la question de l'abattage des 80 arbres existant

.../

Bd du Président Hoover (ancienne question 54/81).

M. AUREL souligne en effet que la présence de ces arbres empêche l'installation de l'éclairage sur pylones centraux qui s'impose en l'occurrence.

Ces arbres qui ne sont pas de belle venue et qui masquent pour les automobilistes venant de l'autoroute la visibilité de la future Cité Administrative pourraient d'ailleurs être remplacés par d'autres plus appropriés aux lieux et implantés sur les trottoirs latéraux ou dans les marges de reculement. Cette implantation offrirait en outre l'avantage "d'habiller" les façades grises d'aspect assez monotone des groupes d'immeubles de 4 étages "H.L.M." du Bd du Président Hoover.

La Commission donne son accord pour l'abattage des arbres intéressés, sous condition de leur remplacement comme indiqué ci-dessus.

La Commission passe ensuite à la continuation de l'examen de la question n° 54/83.: Nouveau tarif des droits de voirie, question abordée lors de la séance du 25 mai dernier.

M. DURIEZ expose à nouveau les raisons des modifications projetées, en insistant sur le fait que le tarif a été sérieusement élagué, de manière à supprimer les taxes peu productives et celles présentant un caractère considéré comme vexatoire.

Aucune taxe ne sera inférieure à 250 Fr.

L'imposition relative aux appareils distributeurs d'essence mobiles sur chariots stationnant sur les dépendances (article 1 du tarif) est supprimée, en fonction de l'interdiction actuelle de l'utilisation de ces appareils sur la voie publique (article 12 du Règlement).

M. DURIEZ attire l'attention de la Commission sur le rétablissement de l'imposition (supprimée en 1949) des terrasses de café, la gratuité actuelle étant en effet illégale par rapport aux autres taxations intéressant l'occupation du domaine public. La taxe envisagée est progressive et elle est minime pour la 3ème zone (100 Fr par table et par mois).

A l'instigation de M. ROUSSEAU, la Commission demande que l'on ajoute un paragraphe accordant la gratuité pour terrasses de café, les dimanches, jours fériés et jours de fêtes locales et se range également à l'avis de M. ASTIE demandant que l'on unifie pour les 2ème et 3ème zones l'imposition des 3 rangées au prix de la 1ère rangée.

La Commission donne finalement son accord pour le nouveau tarif qui sera légèrement modifié en fonction des demandes précitées de MM. ASTIE et ROUSSEAU.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions relatives au contrôle de voirie.

54/115 - Examen de diverses demandes concernant la présence de kiosques sur la voie publique pour la vente de billets de la Loterie Nationale

M. DURIEZ expose que le 14 juin 1949, une délibération du Conseil municipal accordait à la Croix Rouge Française et à "Rhin et Danube" l'autorisation d'installer gratuitement sur la voie publique 19 kiosques pour la vente de billets de la Loterie Nationale.

Or, ces organismes n'assurent plus l'exploitation des 6 kiosques qui subsistent encore sur la voie publique.

L'exploitant actuel est M. HEDON, Directeur Général de la Sté F.I.D.E.L qui émet des 10èmes de billets de la Loterie, notamment au profit des Blessés de Guerre, 2ème D.B., sanas, etc...

.../

Une partie des bénéfiques qui réalise la Société d'émission est répartie entre ces divers organismes précités.

Dans les 6 kiosques subsistant sont également vendus des 10èmes du Crédit du Nord et occasionnellement des 10èmes pour les Ecoles Libres.

Ces renseignements sont tenus de M. HEDON lui-même qui a bien voulu préciser que la vente de billets pour le Crédit du Nord et les Ecoles libres pourrait être retirée si la Ville le lui imposait.

Actuellement, il existe donc une partie de la vente de billets affectée à deux oeuvres éminemment sociales et une partie affectée à l'usage commercial, alors que nous assurons la gratuité de l'occupation du sol.

Dans ces conditions, la délibération précitée n'est plus respectée dans son texte ni dans son esprit, étant donné que les bénéfiques réalisés ne sont plus destinés à la Croix Rouge et à "Rhin et Danube", ni entièrement affectés à des oeuvres de bienfaisance.

D'autre part, l'entretien de ces kiosques laisse beaucoup à désirer.

Cette situation a déjà provoqué des réclamations dont celle de M. ROY 62-64, rue Faidherbe.

M. AUREL rappelle à la Commission que le service a toujours été hostile à la présence de kiosques sur la voie publique.

Après en avoir discuté, la Commission donne son accord pour la suppression par extinction des 6 kiosques restants, cette suppression devant être effectuée au plus tard le 31 décembre 1955 et décide en outre de ne plus accorder d'autorisations pour ce genre d'installation.

54/116 - Demande d'installation de friterie Bd J.B. Lebas -

Etant donné que cette installation, demandée par M. LOQUET Alphonse 13, rue des Tours à Lille, ne présenterait aucune gêne pour la circulation, la Commission donne son accord, sous réserve que ladite installation soit mobile.

54/117 - Examen de diverses demandes d'installations de corbeilles à papier sur la voie publique -

Par souci de propreté, M. LOURDEL souhaite que soit adopté le principe de l'installation de corbeilles à papier.

M. AUREL fait remarquer que l'expérience tentée avant guerre à ce sujet a été particulièrement décevante.

La Commission décide de reporter à une séance ultérieure l'examen des propositions d'installation et suggère qu'il pourrait être demandé aux firmes intéressées d'assurer à la fois le vidage et l'entretien des corbeilles qui seraient éventuellement installées. Le service fera le nécessaire à ce sujet.

54/118 - Publicité par panneaux d'affichage en façade de l'immeuble situé à l'angle du Bd Carnot et de la rue des Arts -

Actuellement, une palissade publicitaire de 6m de hauteur est installée sur toute la largeur de l'immeuble, alors qu'en vertu de la nouvelle réglementation, cette hauteur devrait être au maximum de 4m. En outre, un grand panneau publicitaire "D D" couvre toute la partie supérieure de l'immeuble côté rue des Arts.

.../

Or, M. LACROIX, Directeur de l'Affichage Giraudy, demande, en accord avec M. COGNET, propriétaire de l'immeuble, l'autorisation d'augmenter de 2m la hauteur de la palissade susvisée et d'utiliser à des fins publicitaires la partie supérieure restante, côté Bd Carnot.

M. AUREL estime que, non seulement satisfaction ne doit pas être donnée à cette demande, mais qu'en vertu de la réglementation en vigueur, il convient tout d'abord de mettre en demeure le propriétaire, M. POLLET, d'avoir à enlever le panneau "D D" susvisé et, si possible, l'inviter ensuite à supprimer la publicité sur la palissade dont il s'agit.

Pour l'enlèvement de la palissade, on pourrait éventuellement invoquer l'interdiction de faire de la publicité par panneaux en affiches installés à proximité ou dans le champ de vision d'un monument historique (en l'occurrence la Vieille Bourse).

M. AUREL fait ressortir que la construction de l'immeuble a été stoppée juste avant la première guerre mondiale et que la publicité abusive effectuée depuis lors en façade n'est certainement pas étrangère, par suite de son haut rendement au non achèvement de cet immeuble.

Il ajoute que des textes légaux permettraient au besoin à la Ville de procéder à l'expropriation, de manière à remettre l'immeuble à l'Office d'H.L.M., aux fins d'achèvement de la construction.

La Commission donne son accord pour le refus à opposer à la demande de la Sté Giraudy et pour inviter le propriétaire à enlever le panneau D D. Le service s'efforcera de faire disparaître par tous moyens en son pouvoir la publicité sur la palissade.

54/119 - Publicité sur les candélabres (demande de l'Office de Diffusion Industrielle et Commerciale) -

Question reportée à la prochaine réunion.

54/120 - Examen d'une demande d'installation de poste à essence 32, rue de Lens -

D'après la nouvelle réglementation (arrêté du 23-7-54), cette installation ne peut être autorisée en raison de la largeur insuffisante du trottoir intéressé.

Or, M. DELEFORTRIE, pétitionnaire, a déclaré à M. LOURDEL que le matériel nécessaire avait été acheté par ses soins, bien avant la promulgation de l'arrêté susvisé et que la dépense correspondante s'élevait à 1 million.

M. AUREL estime quant à lui, qu'une réglementation doit être observée et qu'il est préférable de la modifier plutôt que de créer un précédent fâcheux.

M. SIMONOT, appuyé par M. ASTIE, suggère étant donné le cas d'espèce, que le service demande au pétitionnaire de fournir toutes pièces justificatives de sa déclaration.

La Commission adopte cette suggestion et réserve en conséquence sa décision.

54/121 - Demande de dégrèvement des droits de voirie (ancienne question 54/84) -

La Commission, après avoir eu connaissance du rapport de police établi sur la situation pécuniaire de Mme Vve POUPELLIER estime que celle-ci, économiquement faible, a fait un effort méritoire en effectuant le raccordement à l'aqueduc de son immeuble.

En conséquence, le dégrèvement demandé sera proposé au service des Finances.

.../

54/122 - Occupation du Domaine public, place du Général de Gaulle, rue de Béthune etc..  
(cas de divers étalages) -

La question est seulement effleurée par la Commission qui en remet l'examen détaillé à la prochaine réunion

Toutefois, M. AUREL fait observer que le service a toujours été hostile aux autorisations d'étalages rue de Béthune et M. SIMONOT estime que toute vente devrait être interdite sur les trottoirs de ce genre.

Il importe, en outre, de considérer que la responsabilité de la Ville pourrait se trouver engagée en cas d'accident causé directement ou indirectement par suite de la présence d'un étalage autorisé sur le trottoir et les risques d'accidents sont évidemment beaucoup plus grands sur des trottoirs où la circulation est particulièrement dense.

-o-

La Commission passe ensuite à l'examen des questions relatives à la Signalisation et à la Circulation

54/99 - Carrefour des rues du Fg d'Arras et de Marquillies - Remplacement des feux clignotants par des feux tricolores - Demande de M. le Maire de Fâches-Thumesnil

M. AUREL signale tout d'abord que M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées n'est pas favorable à ce remplacement.

M. ROUSSEAUX attire l'attention de ses collègues et du service sur les accidents qui se produisent assez fréquemment rue du Fg d'Arras, au droit des "400 Maisons" et souhaiterait qu'une signalisation tricolore soit installée à cet endroit. A cette condition, il donnerait son approbation pour le remplacement demandé.

M. AUREL fait ressortir qu'en raison de l'utilisation prochaine de l'autoroute, la circulation des véhicules diminuera considérablement rue du Fg d'Arras et que l'installation de feux tricolores ne sera sans doute plus nécessaire.

En conséquence, la Commission décide d'attendre environ 1 mois pour répondre à la demande de M. le Maire de Fâches-Thumesnil.

54/100 - Rue du Gros Gérard - Réglementation du stationnement -

La Commission donne son accord pour l'instauration d'un stationnement alterné rue du Gros Gérard.

54/101 - Place de la Gare (côté n° impairs) - Réglementation du stationnement -

La Commission donne son accord pour l'interdiction de stationnement place de la Gare, au droit des immeubles 1 à 5 inclus.

54/102 - Circulation place de la Gare - Questions diverses (lettre de la "Linière St Sauveur")

Les questions traitées intéressent surtout la circulation des piétons place de la Gare. M. MONNIER en prend bonne note et la Commission décide de ne pas donner d'autre suite à cette lettre.

54/103 - Ligne de chemin de fer de Lille à Béthune (suppression des P.N 7 et 8) -

La suppression de ces passages à niveau est la conséquence normale de la construction du P.S. dit de Bargues ; elle a d'ailleurs fait l'objet d'une décision ministérielle d'approbation. En raison des travaux d'électrification à entreprendre prochainement, la S.N.C.F. demande à quelle date la Ville compte procéder à la suppression effective des P.N dont il s'agit. .../

Cette Société Nationale souhaiterait que l'Administration municipale donne rapidement son accord. Dans la négative, d'importantes dépenses supplémentaires incomberaient à la Ville.

M. ROUSSEAU estime que la suppression envisagée serait gênante pour les usagers (ouvriers de la Cie Auxiliaire d'Electricité rue Courtois etc...) et pour les habitants des quelques maisons se trouvant à proximité des P.N.

M. AUREL déclare qu'à la rigueur, un passage non gardé pour piétons pourrait être laissé, mais qu'il serait peu indiqué de construire une passerelle qui, par suite des travaux d'urbanisme qui seront effectués dans ce secteur, ne mènerait pratiquement plus nulle part dans quelques années.

La Commission réserve sa décision pour une prochaine séance.

54/104 - Examen d'une demande d'installation d'appareils compteurs pour le stationnement des véhicules (ancienne question 54/22) -

L'examen de cette demande est reportée à la prochaine séance.

54/105 - Place des Quatre Chemins - Approbation du projet de refuge (ancienne question 54/37)

La Commission donne son approbation pour la réalisation du projet qu'elle avait déjà retenu, lors de sa réunion du 9 avril dernier.

Ce projet est caractérisé par un grand terre-plein central coupé par les lignes de tramways D et V et qui indique nettement le sens giratoire à observer pour la circulation des véhicules.

54/106 - Demande d'établissement d'un "parking" sur le terre-plein du lieudit "Place Verte"

Cette demande a été déposée par M. BAERT, Directeur du Cinéma "Palace".

M. ROUSSEAU estime que le stationnement de véhicules sur le terre-plein serait dangereux pour les enfants qui viennent y jouer.

La Commission donne un avis défavorable à la création de ce "parking" et par compensation se montre favorable à l'établissement d'un stationnement unilatéral rue Racine, côté Jardin.

Le service prendra des dispositions en ce sens.

54/107 - Déplacement de la station taxis de la place Rihour -

La Commission donne son accord en vue du déplacement de cette station rue Jean Roisin, soit pour le stationnement de 3 voitures au droit du restaurant "Maurice".

Incidentement, M. ROUSSEAU évoque la question du stationnement irrégulier de véhicules au droit du café "A la Chicorée", place Rihour.

Le service fait remarquer qu'il s'agit là d'une question de police et M. MONNIER, Officier de Paix, indique que des procès-verbaux de contravention ont déjà été relevés à ce sujet.

54/108 - Examen d'une demande de M. LEMAHIEU tendant à obtenir la mise en adjudication de l'emplacement réservé pour les taxis place du Général de Gaulle -

La Commission donne un avis défavorable pour cette mise en adjudication

qui tendrait en quelque sorte à établir un monopole en faveur d'une seule entreprise au détriment de simples particuliers conducteurs de taxis.

A la connaissance du service, aucune ville de France ne semble d'ailleurs avoir opéré de cette façon.

54/109 - Signalisation "STOP" - Application du nouveau Code de la Route -

Le Service indique à la Commission quelques carrefours dangereux à équiper avec des signaux "STOP".

M. FRUCHART demande qu'on y ajoute les carrefours Masséna-Solférino, Jacquemars Gielée-Puëbla et Jacquemars Gielée-Jean Sans Peur.

Se rangeant à l'avis de M. ASTIE, la Commission fait confiance au service pour l'établissement d'une première liste de carrefours dangereux à équiper de signaux "STOP", liste qui sera ensuite présentée à l'agrément de M. le Préfet du Nord.

54/110 - Suppression du tronçon desservant l'Observatoire de la rue du Fg de Douai -

Cette question est reportée à une prochaine réunion.

54/111 - Rue Ratisbonne (entre les rues Charles Quint et Meurein) - Réglementation du stationnement et de la tranquillité publique -

M. WARTEL 97, rue Ratisbonne se plaint du tapage nocturne causé par des véhicules appartenant à un transporteur voisin et demande en outre l'établissement du stationnement unilatéral dans cette voie, côté impair.

M. MONNIER signale que la police est déjà intervenue à plusieurs reprises au sujet du tapage nocturne susvisé et a dressé des procès-verbaux de contravention à l'encontre du transporteur en cause. Une surveillance continuera à être exercée.

D'autre part, et d'accord avec le service, M. MONNIER ne voit pas la nécessité de réglementer le stationnement dans la rue Ratisbonne.

La Commission se range à cet avis et décide de maintenir le statu-quo.

54/112 - Construction de passages cloutés, place du Général Leclerc -

Cette construction est demandée par un groupe d'habitants du quartier d'Esquermes qui estime actuellement dangereuse la traversée de la place dont il s'agit.

M. DANEL suggère l'établissement d'un sens unique ; les véhicules venant de la rue Nationale et du Bd Vauban en direction du Bd Bigo Danel, prendraient la chaussée centrale, côté pair ; ceux venant de cette dernière voie en direction de la rue Nationale et du Bd Vauban prendraient la chaussée latérale, côté Est (numéros impairs).

La Commission décide la création d'un passage clouté central et adopte en outre le point de vue de M. DANEL.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

54/113 - Rue Léonard Danel - Règlement du stationnement -

Il s'agit d'une demande de stationnement alterné formulée par la maison "Claude PAZ & SILVA".

La Commission donne son accord pour l'établissement du stationnement alterné demandé et le service étudiera en outre la possibilité d'établir un sens unique dans cette voie.

54/126 - Considérations diverses sur les prochains essais d'éclairage du Boulevard Périphérique -

La question sera examinée lors de la prochaine réunion.

54/127 - Eclairage des rues de la Bourse et des Chats Bossus - Examen d'une demande des commerçants riverains -

Il s'agit d'une demande des commerçants riverains en vue de remplacer l'éclairage normal à incandescence par un éclairage par lampes fluo-ballon.

Or, l'installation d'éclairage public de ces voies n'étant pas arrivée à la limite d'usure, son remplacement n'était pas envisagé par la Ville.

La position du service est donc la suivante : les commerçants devront payer la totalité des frais occasionnés par les travaux et l'achat du matériel nécessaire pour l'éclairage par lampes fluo-ballon, les anciennes lanternes pouvant toutefois être reprises par la Ville à moitié de leur valeur (à l'état neuf).

La Commission est également de cet avis et donne son accord pour la réalisation projetée, sous réserve du respect des conditions susvisées.

54/128 - Eclairage de la rue de Paris (entre la rue des Manneliers et la rue du Sec-Arenbault) - Examen d'une demande du Groupement des commerçants riverains -

Le cas diffère du précédent, en ce sens que l'installation d'éclairage public axial de cette voie est arrivée à la limite d'usure.

En conséquence, et suivant les propositions du service en date du 19-10-1954, les commerçants ne doivent supporter que la différence entre le prix de l'éclairage normal à incandescence et celui de l'éclairage par lampes fluo-ballon, ainsi que le prix complet de chaque foyer en sus des 6 foyers qui étaient prévus dans cette partie de la rue de Paris.

Or, par lettre en date du 23 octobre dernier, les commerçants demandent que la Ville participe également aux frais d'installation du 7ème foyer.

La Commission décide le maintien des premières propositions du service.

54/129 - Eclairage de la rue Esquermoise - Examen d'une demande du groupement des commerçants riverains -

Le cas est identique à celui de l'éclairage des rues de la Bourse et des Chats Bossus (question n° 54/127 susvisée).

La Commission donne son accord pour la réalisation projetée, aux mêmes conditions que pour l'éclairage des rues de la Bourse et des Chats Bossus.

54/130 - Eclairage de la place du Théâtre - Examen d'une demande de la Chambre de Commerce de Lille -

M. le Président de la Chambre de Commerce demande que la Ville remplace par un éclairage par lampes fluo-ballon l'éclairage ordinaire incandescent installé dans la partie de la place du Théâtre au droit de la Chambre de Commerce.

De son côté, la Chambre de Commerce améliorerait de la même façon l'éclairage extérieur du bâtiment lui-même.

La Commission décide que la réalisation demandée sera inscrite à l'avant-projet qui lui sera présenté pour l'établissement du programme d'électrification de l'éclairage public pour 1955.

54/131 - Eclairage de la rue des Ponts de Comines (partie entre la rue de Paris et la rue Faidherbe) - Examen d'une demande des commerçants riverains -

Le cas est semblable à celui de l'éclairage de la rue de Paris (question n° 54/128 susvisée). Les commerçants riverains demandent, par lettre en date du 30-10-1954 une plus large participation de la Ville pour la réalisation envisagée.

La Commission décide le maintien des premières propositions du service faites par lettre en date du 29 octobre et qui sont identiques à celles présentées pour l'éclairage précité de la rue de Paris.

En raison de l'heure tardive, la Commission décide de reporter à la prochaine réunion l'examen des questions 54/133 à 54/141 qui terminent l'ordre du jour.

-o-

#### QUESTIONS DIVERSES

MM. ASTIE et FRUCHART demandent que le service intervienne pour remédier à la gêne sérieuse occasionnée par la présence de certains étalages ou commerces accessoires, particulièrement en ce qui concerne l'installation devant le "Bar de l'Echo", place du Général de Gaulle.

M. AUREL déclare que le service a pris contact avec le "Bar de l'Echo" en vue de supprimer, ou tout au moins réduire sensiblement, l'installation précitée.

-o-

M. SIMONOT signale la confusion produite par la présence d'enseignes lumineuses à proximité immédiate de signaux lumineux.

Le service étudiera la possibilité de modifier la réglementation pour remédier à cette situation.

-o-

M. ROUSSEAU signale les bruits produits par les véhicules rue du Fg d'Arras, à la limite de Fâches-Thumesnil et suggère qu'il soit demandé à M. le Maire de cette commune de prendre un arrêté conforme à celui qu'a pris la Ville de Lille pour la lutte contre le bruit.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

M. SIMONOT,

a) demande l'installation d'une signalisation lumineuse au carrefour "Liberté-Vauban" - Le service prend note de cette demande ;

b) signale un affaissement dans la piste cyclable de l'avenue de Soubise - Le service fera le nécessaire à ce sujet ;

c) rappelle l'aménagement de "dents de scies" pour stationnement de voitures Bd Vauban, dans le sens inverse à la circulation - Le service y procédera incessamment.

M. SIMONOT signale en outre le danger qui existe pour la circulation des véhicules avenue de Soubise, près de la "Porte d'Eau" par suite du manque de visibilité.

.../

M. AUREL fait observer que des "poteaux cataphotés" ont déjà été installés à plusieurs reprises à cet endroit et qu'ils ont chaque fois été détruits assez rapidement.

Le service procédera à la peinture de bandes blanches pour améliorer la visibilité.

-o-

M. FRUCHART signale :

a) la défectuosité d'une plaque d'égout en chaussée rue St Etienne, à hauteur de la rue du Nouveau Siècle - Le service fera le nécessaire à ce sujet.

b) l'état déplorable de la chaussée de la rue Boucher de Perthes - Le service procédera à des réparations localisées.

-o-

M. LANDRIE déclare avoir reçu une réclamation lui signalant que la chaussée de la rue d'Iéna avait été élargie au détriment de la largeur des trottoirs.

Le service fait connaître que l'aménagement de cette voie n'est pas terminé et que le trottoir, côté habitations, doit au contraire être élargi de plus de 0,50m. La voie présentera une chaussée de 10m et deux trottoirs de 3m.

M. LANDRIE fait remarquer que le revêtement de la rue Paul Lafargue n'a été effectué qu'en partie.

Le service indique que ce revêtement n'a pu être terminé sur le marché de revêtements hydrocarbonés de l'exercice 1953 qui est épuisé. Mais une nouvelle adjudication vient d'avoir lieu et l'achèvement rapide ne dépend plus que des conditions atmosphériques. Il est possible que ces travaux soient remis à l'année prochaine.

-o-

M. ROUSSEAUX signale que la circulation des piétons est rendue difficile sur le trottoir étroit situé avenue du Peuple Belge, à l'angle de la place Louise de Bettignies. Les conducteurs arrêtent en effet contre la bordure et perpendiculairement à celle-ci leur véhicule dont l'avant déborde dès lors largement sur le trottoir, ce qui ne laisse pour les piétons qu'un passage insuffisant.

M. AUREL déclare que le même inconvénient se produit Square Morisson. Le service étudiera la possibilité d'élargir les trottoirs dont il s'agit, toute réglementation en la matière risquant de s'avérer inopérante.

M. ROUSSEAUX ajoute que la circulation est également difficile sur les trottoirs du jardin de l'avenue du Peuple Belge, par suite de l'affaissement du dallage composant le revêtement.

M. AUREL répond qu'il s'agit d'une question intéressant le service des Bâtiment qui en a d'ailleurs été saisi par ses soins.

-o-

Le service inscrira à l'avant-projet qui sera présenté à la Commission pour l'établissement du programme d'électrification de l'éclairage public pour 1955

.../

les voies ci-dessous dont l'électrification est demandée respectivement par MM.  
FRUCHART, LANDRIE et ROUSSEAU :

rues du Maire André, de l'Alcazar et Racine.

-o-

La séance est levée le 4 novembre à 0 heure 30

Prochaine réunion, le 17 novembre, à 18 heures.

VU : L'Adjoint délégué  
au service de la Voie Publique,

A. LOURDEL

Services Techniques

Voie Publique



Mon Cher Collègue ,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui se tiendra en mon bureau le mercredi 17 Novembre 1954 à 18 heures .

Au cours de cette réunion seront examinées les questions non étudiées lors de la séance du 3 Novembre dernier, et les questions devant faire l'objet d'un nouvel examen .

Hôtel de Ville, le 15 Novembre 1954.

l'Adjoint délégué à la Voie Publique,

A. LOURDEL .

15 Nov.



SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 17 novembre 1954



MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 17 novembre 1954, à 18h, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. ASTIE, DANEL, FRUCHART, LOURDEL, ROUSSEAUX, SIMONOT

Etaient excusés : MM. LANDRIE, SCHUMANN, VEROONE

Assistaient en outre à cette réunion à titre consultatif :

MM. AUREL, MAEGHT

Secrétaire : M. DELOBEL

-0-

Procès-verbal de la réunion du 3 novembre dernier - Observations

a) Question 54/83 - Nouveau Tarif des droits de voirie

M. ROUSSEAUX déclare que la rédaction du passage suivant : "A l'ins-tigation de M. ROUSSEAUX, la Commission demande que l'on ajoute au paragraphe "accordant la gratuité pour terrasses de café, les dimanches, jours fériés et jours "de fêtes locales" n'est pas l'interprétation fidèle de sa pensée et demande que le mot "occasionnelles" soit ajouté aux mots "terrasses de café".

M. LOURDEL répond que cette modification sera apportée audit procès-verbal, mais que de toute façon le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la gratuité totale des terrasses de café dans le projet de nouveau tarif qui sera présenté au Conseil municipal.

b) Question 54/99 - Carrefour des rues du Fg d'Arras et de Marquillies - Remplacement des feux clignotants par des feux tricolores - Demande de M. le Maire de Fâches-Thumesnil -

M. ROUSSEAUX demande que la phrase : "M. AUREL fait ressortir qu'en raison de l'utilisation prochaine de l'autoroute, la circulation des véhicules dimi-nuera considérablement rue du Fg d'Arras" soit complétée conformément aux modifi-cations données par ce fonctionnaire par le membre de phrase suivant : "Par contre, "elle sera beaucoup plus rapide".

La modification correspondante sera apportée au procès-verbal.

Incidemment, M. ROUSSEAUX rappelle que, lors de la dernière réunion (voir P.V, questions diverses) il a demandé que M. le Maire de Fâches-Thumesnil soit pressenti en vue de prendre un arrêté conforme à celui qu'a pris la Ville de LILLE pour la lutte contre le bruit (interdiction de l'usage des avertisseurs sonores, sauf en cas de danger immédiat).

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

-0-

M. AUREL expose les difficultés que rencontre le service de la Voie Publique, du fait que certains marchés projetés n'ont pas encore fait l'objet d'ap-probation par le Conseil municipal et par l'autorité supérieure.

.../

Certaines entreprises ont effectué ou effectuent des prestations au profit de la Ville, sans qu'il soit possible de faire régler le montant des dépenses correspondantes.

L'approbation de divers autres marchés projetés approuvés par la Commission est également urgente.

La Commission exprime le souhait que le Conseil municipal se réunisse prochainement pour régulariser ou approuver ces opérations.

-o-

La Commission passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

54/103 - Ligne de Lille à Béthune (suppression des P.N 7 et 8)

M. AUREL demande à nouveau à la Commission de se prononcer sur la réponse à donner à la S.N.C.F. quant à la suppression effective des P.N. dont il s'agit et rappelle que celle-ci a déjà fait l'objet de la délibération du Conseil municipal n° 2122 du 11 juillet 1950 et d'une décision ministérielle en date du 21-12-51 approuvant cette suppression.

Renouvelant sa déclaration faite au cours de la précédente réunion, M. ROUSSEAUX estime qu'un passage devrait être laissé pour les usagers.

M. ASTIE déclare qu'un passage réservé aux piétons et situé à niveau serait dangereux pour les enfants du quartier.

Après en avoir discuté, la Commission se prononce pour la suppression effective des P.N 7 et 8, sans maintien d'un passage à niveau pour piétons, M. AUREL ayant fait observer qu'ultérieurement il serait toujours possible d'établir une passerelle à mi-chemin entre le P.S. de Bargues et la rue du Fg des Postes.

54/104 - Examen d'une demande d'installation d'appareils compteurs pour le stationnement des véhicules -

Il s'agit de deux demandes émanant de la Cie Européenne de Matériel Industriel 134, rue du Fg St Honoré, Paris (8<sup>e</sup>) et des Ateliers Warein Fils 115, rue du Marais à Lomme, en vue de l'installation d'appareils compteurs pour le stationnement des véhicules sur le territoire de Lille.

M. MAEGHT déclare que ce genre d'installations existe dans certains pays étrangers où elle est d'un bon rapport pour les Administrations ou organismes intéressés et qu'en raison de l'accroissement des véhicules, il sera peut-être nécessaire d'y recourir d'ici quelques années, mais que pour l'instant il lui semble prématuré de l'envisager pour les "parkings" de la Ville de Lille.

La Commission est également de cet avis et estime qu'il convient de laisser faire l'expérience par la Ville de Paris et d'autres grandes villes de France.

54/110 - Suppression d'un tronçon de voie desservant l'Observatoire de la rue du Fg de Douai -

Cette suppression est demandée par M. KOURGANOFF, Directeur de l'Observatoire.

Cet astronome se plaint d'être gêné dans ses travaux d'observation et de photographie célestes :

- a) par la trépidation causée par le passage des véhicules lourds ;
- b) par le dégagement nocturne de la chaleur emmagasinée pendant le jour par le revêtement de la chaussée.

.../

La Commission estime que ces raisons ne sont pas suffisantes pour justifier la suppression pure et simple du tronçon de voie considéré. Elle se rallie à la proposition du service tendant à interdire la circulation des véhicules, sauf pour ceux qui assurent la desserte de l'Observatoire et de l'Ecole de Plein air. Par contre, la circulation resterait ouverte aux piétons et aux cyclistes.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

54/119 - Publicité sur les candélabres -

Il s'agit d'une demande de l'Office de Diffusion Industrielle et Commerciale 50, rue des Ponts de Comines à Lille, tendant à obtenir la concession de cette publicité moyennant une redevance annuelle de 1.000 Fr par lampadaire utilisé.

L'O.D.I.C déclare que cette publicité normaliserait en quelque sorte celle qui est faite d'une manière illicite sur les candélabres.

La Commission estimant que le fait d'accorder la concession demandée n'entraînerait pas pour autant la suppression de l'affichage illicite donne un avis défavorable à la demande de l'O.D.I.C.

54/120 - Installation de pompes à essence 32, rue de Lens -

Lors de la précédente réunion, la Commission avait chargé le service de demander au pétitionnaire, M. DELEFORTRIE, de fournir toutes pièces justificatives de sa déclaration selon laquelle le matériel nécessaire aurait été acheté par ses soins bien avant la promulgation de l'arrêté du 23-7-54 relatif à la nouvelle réglementation.

M. MAEGHT fait connaître à la Commission que, des pièces fournies par M. DELEFORTRIE, il ressort que les bons de commande du matériel en cause portent les dates des 3 et 9 août 1954, soit deux dates légèrement postérieures à celle de l'arrêté susvisé.

La Commission estime néanmoins qu'on peut admettre qu'il y a eu chevauchement entre les dates des bons de commande et celle de l'arrêté dont M. DELEFORTRIE ne pouvait alors prévoir l'application.

En conséquence, et compte tenu de ce que la circulation est peu importante sur le trottoir intéressé, la Commission donne, à titre exceptionnel, son accord pour l'installation demandée.

54/122 - Occupation du Domaine public, place du Général de Gaulle, rue de Béthune etc.

La Commission reprend l'examen de cette question effleurée lors de la dernière réunion.

M. MAEGHT signale tout d'abord que le service vient d'adresser une lettre au propriétaire du "Bar de l'Echo" place du Général de Gaulle, pour l'informer de la suppression à partir du 1er janvier 1955 de l'autorisation qui lui avait été accordée pour l'installation d'une cabine de vente de saucisses chaudes, hot-dogs grillés etc... sur le trottoir au droit de son établissement, installation dont la gêne sérieuse pour les piétons avait été signalée par MM. ASTIE et FRUCHART lors de la dernière réunion.

Au cours de la discussion qui a lieu ensuite sur la question des étalages dans les voies du centre et en particulier pour la rue de Béthune, MM. ASTIE et SIMONOT déclarent qu'il serait indiqué d'interdire dans ces voies tous étalages, ainsi que toute vente sur les trottoirs.

M. AUREL rappelle à ce sujet qu'animé du souci de préserver la commodité et la sécurité du passage des piétons dans certaines voies du centre où les

trottoirs sont relativement étroits et la circulation très intense (exp. rue de Béthune), le service a toujours été hostile à l'autorisation d'étalages dans ces voies.

En définitive, la Commission est d'avis qu'une politique de dégagement des trottoirs s'impose d'une manière générale, notamment pour les voies du centre, et demande au service d'agir en conséquence.

Dans l'immédiat, la Commission décide que devra être réalisée pour le 30 juin 1955 la suppression des étalages extérieurs dans toute la rue de Béthune, ainsi qu'au droit des Ets Félix Potin à l'angle des rues Nationale et Esquermoise où la présence de l'étalage existant est particulièrement gênante en raison de la proximité de passages cloutés et de l'intense circulation régnant à cet endroit.

La Commission demande en outre au service de faire procéder certains samedis après-midi par les contrôleurs de voirie à la vérification des étalages sur la voie publique, une plus grande extension des étalages les samedis après-midi, notamment dans les voies du centre ayant été remarquée.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

54/126 - Considérations diverses sur les prochains essais d'éclairage du Boulevard Périphérique -

M. MAEGHT fait connaître à la Commission que des essais d'éclairage public du Boulevard Périphérique seront effectués à partir du mois de décembre prochain, Bd Paul Painlevé près de l'Institut Médico-Légal.

A cet effet, plusieurs candélabres de différentes maisons spécialisées seront installés et il sera loisible à MM. les membres de la Commission de se rendre sur les lieux pour juger des différents éclairages présentés, de leur coefficient d'uniformité, de l'ambiance créée et de l'effet produit par chaque type de candélabre.

M. AUREL souligne que ces essais seront effectués dans le but de doter le Boulevard Périphérique d'un éclairage moderne digne de son importance.

54/133 - Construction et entretien des trottoirs - Modifications proposées aux articles 280 et suivants du Code des Arrêtés municipaux -

M. MAEGHT attire l'attention de la Commission sur le fait que les articles du Code des Arrêtés municipaux relatifs à la construction et à l'entretien des trottoirs sont anachroniques et qu'il conviendrait d'y apporter de sérieuses modifications.

Aux termes de la réglementation actuelle, le 1er établissement des trottoirs est à la charge des riverains.

Cette charge doit évidemment être maintenue, mais par souci d'équité il serait indiqué d'uniformiser son importance pour tous les propriétaires dont certains sont à ce sujet défavorisés par l'existence d'un large trottoir au droit de leur habitation.

Pour cela, la Ville devrait être amenée à participer, au-delà d'une certaine largeur de trottoir, à la première construction de celui-ci, ce qui aurait également pour effet d'encourager les propriétaires d'immeubles situés dans des voies à larges trottoirs à faire procéder à ce premier établissement qui, dans bien des cas, n'a jamais été effectué.

Le service pense donc que le 1er établissement pourrait être à la charge des riverains, soit jusqu'à 4m, soit jusqu'à 5m de largeur à partir de l'alignement et au-delà, à la charge de la Ville.

La Commission estimant qu'il convient de faire un effort en faveur des propriétaires riverains adopte le chiffre de quatre mètres (4m).

Il reste à préciser la manière dont la Ville devra s'entendre avec les riverains pour les trottoirs dont la largeur est supérieure à 4m.

La Commission adopte à ce sujet la proposition de M. MAEGHT :

Les travaux devront être exécutés par un entrepreneur qualifié et feront l'objet de deux factures distinctes qui seront réglées directement à cet entrepreneur par les participants.

La Commission aborde ensuite la question de l'entretien des trottoirs :

a) Entretien normal : à la charge de la Ville.

Par entretien normal, on entend 1<sup>o</sup>/ l'entretien des trottoirs au fur et à mesure que les rues sont appelées par le programme normal d'entretien (chaussées et trottoirs) fixé chaque année par la Commission de la Voie Publique, 2<sup>o</sup>/ la réparation lorsque la sécurité de passage des piétons est menacée et lorsque les dégâts existants ne peuvent être mis à la charge d'un tiers.

A titre d'exemple : la réfection des tranchées ouvertes par le service des Eaux constitue une réparation qui entre dans l'entretien normal, branchements exclus.

b) Par contre, ne pourront être considérées comme entretien normal, les réparations concernant des dégradations ne provenant pas d'un usage normal du trottoir, mais d'un usage abusif (stationnement ou passage de lourds camions, déchargement de lourds colis) ou particulier (reconstruction ou grosse réparation en façade ou intérieure de l'immeuble).

Comment procéder dans ce dernier cas : La Commission adopte à ce sujet les dispositions suivantes qui lui sont proposées par M. MAEGHT :

1<sup>o</sup>/ la rue intéressée est appelée à son tour par le programme : de toute façon, la Ville allait faire l'entretien du trottoir considéré ; le propriétaire intéressé sera invité à participer à l'entretien dans un pourcentage fixé par la Ville. Le travail sera exécuté par l'entreprise adjudicataire de la Ville qui enverra sa propre facture au propriétaire.

S'il y avait contestation sur le pourcentage, un terrain d'entente serait recherché proportionnellement aux dégâts occasionnés.

2<sup>o</sup>/ la rue n'est pas appelée par le programme : si le riverain désire l'entretien immédiat de son trottoir, il lui appartient de le refaire lui-même et entièrement à ses frais.

Il est bien évident que le programme normal ne peut être bouleversé à tout instant.

#### Cas des trottoirs non construits bordant des terrains vagues

La Commission donne son accord pour qu'à défaut de la construction desdits trottoirs, les propriétaires soient invités à les maintenir praticables à la circulation, par un apport de scories ou autres moyens appropriés.

M. SIMONOT ayant fait observer qu'il serait également indiqué d'exiger du propriétaire la pose de la bordure de trottoir ; M. AUREL répond que, de toute façon c'est le service de la Voie Publique qui procède à ce travail.

#### Trottoirs non construits bordant les bâtiments communaux

Le service de la Voie Publique estime que la première construction en

incombe au service des Bâtiments Communaux, mais qu'il pourrait effectuer ce travail sur des crédits mis à sa disposition par le service des Bâtiments.

M. MAEGHT suggère en outre que, lors de la construction d'écoles ou autres bâtiments communaux, la construction des trottoirs correspondants soit comprise dans les devis.

M. ASTIE, Conseiller municipal délégué au service intéressé déclare que la construction des trottoirs dont il s'agit pose un problème difficile à résoudre, en raison de l'insuffisance des crédits attribués à ses services.

#### Homogénéité des revêtements -

La Commission donne son accord pour que, lors d'une reconstruction de trottoirs réalisée dans le cadre d'un programme de travaux, la Ville impose le choix du matériau dans un but d'homogénéité.

Les matériaux admis sont les suivants :

- a) pavés d'Attres
- b) pavés de grés retaillé
- c) dalles en béton de ciment comprimé 30/30/6 ou 20/20/5
- d) asphalte coulé sur fondation en béton maigre
- e) tout autre produit hydrocarboné agréé par l'Ingénieur en Chef des Services Techniques.

Si, à des fins publicitaires ou autres, les particuliers désirent construire des trottoirs en matériaux non agréés par la Ville, l'autorisation ne pourra leur être accordée que s'ils prennent l'engagement écrit de prendre à leur compte l'entretien desdits trottoirs et les risques d'accidents.

#### Abaissement des bordures au droit des portes cochères ou entrées charretières

Les conditions relatives à ce travail devront être précisées exactement dans l'article 281 du Code des Arrêtés municipaux. Il y sera spécifié notamment que pour la construction des passages charretiers justifiant l'abaissement des bordures, la forme en béton devra avoir une épaisseur de 12 c/m au minimum et qu'en cas de revêtement en asphalte, l'épaisseur de celui-ci devra être au moins de 3 c/m.

L'article 282 du Code des Arrêtés municipaux relatif aux nécessités de prévenir le service avant le commencement des travaux de trottoir devra être précisé en s'inspirant des arrêtés d'autorisation délivrés.

La Commission décide également que, lors de la reconstruction de trottoirs par les soins des propriétaires, la Ville n'exigera pas la restitution des matériaux déposés.

Parmi toutes les dispositions ci-dessus adoptées par la Commission quant à la construction et à l'entretien des trottoirs, certaines seront reprises aux articles correspondants du Code des Arrêtés municipaux et les autres feront l'objet d'instructions particulières, qui serviront de règles intérieures pour le service.

-0-

#### Dénomination de voies nouvelles

54/134 - Voies nouvelles à dénommée à l'"Îlot du Petit Maroc" et au groupe dit des Alouettes -

Après divers échanges de vue sur la question, la Commission propose les dispositions suivantes :

.../

- a) le nom global de Cité des Alouettes sera donné à l'ensemble de ces voies pour rappeler l'ancien moulin des Alouettes qui existait autrefois à cet endroit.
- b) la principale des 7 voies à dénommer portera le nom de "Jules Noutour", en souvenir de ce "résistant" tombé sous l'occupation allemande.
- c) les noms de 3 physiciens ayant été donnés à trois rues voisines de l'Ilôt du Petit Maroc, le service proposera pour les 6 autres voies une liste de noms de physiciens parmi lesquels la Commission exercera son choix.

54/135 - Voies nouvelles à dénommer au groupe dit des "Mésanges" -

Ce groupe est situé au Chemin de Bargues près du groupe scolaire A. Briand, F. Buisson.

S'agissant en fait d'une seule voie à dénommer, la Commission décide de proposer le nom de rue des Mésanges.

54/136 - Anomalie dans la dénomination de voies aux abords de la Caserne St Ruth -

Cette anomalie réside dans le fait que la rue de la Caserne St André aboutit à la Caserne St Ruth.

Par pétition du 6 juillet dernier, l'Association des Supporters de la 2ème C.R.T. et les habitants de la rue de la Caserne St André signalent cet état de choses et demandent qu'un changement de dénomination intervienne pour que la voie considérée s'appelle rue de la Caserne St Ruth.

La Commission n'est pas défavorable à cette modification, mais avant de se prononcer, charge le service de demander aux pétitionnaires tous renseignements utiles relatifs à la dénomination "St Ruth".

54/137 - Voies nouvelles au lotissement du Buisson (ancien Hospice Wannoschot) -

La Commission pense que la dénomination globale de "Cité Wannoschot" pourrait être donnée pour ce lotissement et charge le service de rechercher tous renseignements utiles concernant M. WANNOSCHOT.

54/138 - Anomalie concernant le chemin vicinal n° 10 -

Une rue Emile Vandenberghe mitoyenne entre Lille et Marcq-en-Baroeul existe en prolongement de la rue du Bois jusqu'à la ligne de chemin de fer Lille-Hazebrouck.

Or, il existe également à quelques centaines de mètres de là sur le territoire de Lille une deuxième rue Emile Vandenberghe le long de la voie ferrée de Lille à Roubaix, depuis l'avenue des Magnolias jusqu'à la rue de la Campagnerie.

En vue de supprimer cette anomalie, la Commission se ralliant à une proposition du service décide de proposer le nom de rue du Nord-Est à la rue Emile Vandenberghe située le long de la voie ferrée Lille-Roubaix, en raison de sa situation à la pointe nord-est de la Ville.

54/139 - Dénomination de la voie nouvelle ouverte par "Les Habitations Economiques du Nord" entre la rue de Marquillies et l'extrémité est de la rue de la Prévoyance -

Il s'agit d'une nouvelle voie reliant la rue de Marquillies à la rue de la Prévoyance et pour laquelle aucune dénomination n'a été prévue.

Etant donné que la rue Balzac est située dans ce secteur, la Commis-

sion pense que le nom d'un écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle pourrait être donné à cette nouvelle voie.

La question sera donc revue dans ce sens lors d'une prochaine réunion.

54/140 - Examen du cas des rues limitrophes à une autre commune et portant de ce fait deux dénominations (ex. rues du Boulevard et de l'Abbé Bompain) -

Le service signale qu'il existe à Lille une trentaine de cas relatifs à ce genre d'anomalie.

En ce qui concerne le cas cité en exemple, la Commission décide de proposer également le nom de l'Abbé Bompain à la partie de cette voie portant sur Lille le nom de rue du Boulevard.

Pour les autres cas, la question sera revue ultérieurement dans un sens favorable à l'uniformité d'appellation.

54/141 - Lotissement Wallaert - Voie à dénommer -

Ce lotissement a été construit récemment par les Ets Wallaert pour le logement des ouvriers occupés dans ses établissements.

La Commission tenant compte du caractère philanthropique de l'oeuvre accomplie, donne un avis favorable à la dénomination d'"André Wallaert" pour cette voie actuellement privée.

-0-

Questions nouvelles

54/142 - Demande de stationnement réservé rue d'Inkermann (2ème demande)

M. l'Inspecteur Divisionnaire, Directeur Départemental de la Santé demande à nouveau que des dispositions soient prises, en vue de réserver le stationnement devant l'immeuble occupé par ses services 26, rue d'Inkermann.

a M. SIMONOT estime que s'agissant de services publics de sécurité, une mesure favorable pourrait être prise en leur faveur.

La Commission tient compte de cet avis et donne son accord, à titre exceptionnel, pour réserver le stationnement demandé.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

54/143 - Circulation de véhicules hippomobiles -

M. MAEGHT expose que des dispositions restreignent déjà la circulation des véhicules hippomobiles dans les voies du centre et estime que, dans l'intérêt de la circulation générale très souvent entravée par ce mode de locomotion archaïque et bruyant, il y aurait lieu, au cours des 4 ou 5 prochaines années, d'étendre les dispositions déjà prises en vue d'arriver progressivement à la suppression totale de la circulation des véhicules hippomobiles dans le centre commercial de la Ville.

M. AUREL déclare que les Ets PIERCHON utilisent encore un assez grand nombre de ces véhicules et que des interventions ont déjà été faites par ses services à plusieurs reprises, malheureusement sans succès, auprès de ces établissements, en vue de la réduction du nombre desdits véhicules ou de leur modernisation.

M. LOURDEL répond qu'il verra personnellement M. PIERCHON à ce sujet.

54/144 - Demande de stationnement réservé (H.L.M. rue du Molinel) -

Il s'agit d'une demande de M. le Directeur de l'Office départemental d'H.L.M. tendant à réserver au profit de la desserte de ses services, le stationnement devant les locaux de l'Office départemental d'H.L.M. 103 à 115, rue du Molinel.

La Commission estimant que cette demande n'a pas le caractère d'utilité publique présenté par la demande de la Direction départementale de la Santé (question 54/142 susvisée) donne un avis défavorable pour le stationnement réservé sollicité.

54/145 - Passages cloutés place de la Gare -

Après en avoir discuté, la Commission décide la création d'un passage clouté depuis la sortie des voyageurs place de la Gare jusqu'au refuge des Tramways B, C, D, E de la même place.

54/146 - Passages cloutés Porte de Paris -

La Commission décide la création d'un passage clouté à l'extrémité de la rue de Paris, au droit de l'arrêt du tramway C face à l'Hôtel de Ville.

QUESTIONS DIVERSES

A - M. DANIEL demande qu'il soit rappelé expressément aux cyclistes de tenir leur droite et de ne pas circuler à plusieurs de front.

Le service écrira à ce sujet à M. le Commissaire Divisionnaire de Police et fera paraître un communiqué dans la Presse en vue de rappeler aux usagers les notions élémentaires susvisées.

-o-

B - MM. ROUSSEAU et FRUCHART signalent respectivement qu'aux "400 Maisons" et rue A. Leleux, les trottoirs et parfois la chaussée ont été endommagés par suite des travaux exécutés par Electricité & Gaz de France, en vue de la suppression des appareils d'éclairage au gaz.

M. AUREL déclare que le tassement des terres nécessite un assez long délai pour la réfection définitive des revêtements dégradés et souligne que, d'une manière générale, le service de la Voie Publique est déjà intervenu maintes et maintes fois, mais souvent sans succès, auprès des Administrations des P.T.T. et d'E.d.F. pour obtenir des réfections plus rapides des revêtements endommagés par leurs travaux.

-o-

C - A la demande d'un chauffeur de taxis tendant à obtenir la réouverture de la station de taxis située place Richebé le long du square, côté des n°s impairs, le service procédera, en accord avec la Commission, à la pose de panneaux indicateurs de cette station qui, en fait, existe toujours au Code des Arrêtés municipaux.

La Commission estime en outre que le transfert de cette station derrière le square le long de l'immeuble 1 et 3, place Richebé ne serait pas indiqué.

-o-

D - M. BEAUREPAIRE, Secrétaire du Syndicat des Chauffeurs de Taxis demande que 2 taxis au lieu d'un seul soient autorisés à stationner rue de Tournai, à la sortie de la Gare des Voyageurs.

La Commission décide le maintien du stationnement pour un seul taxi, étant donné qu'une place suffisante doit être laissée pour les opérations de chargement et de déchargement des colis "express" de même que pour la sortie des voyageurs.

Il est d'ailleurs possible aux chauffeurs de taxis intéressés de faire en sorte qu'au départ d'un taxi stationnant à l'emplacement susvisé, un autre le remplace aussitôt de manière à ce qu'il y ait toujours un taxi libre pour les clients éventuels.

-o-

E - A la demande de M. FRUCHART, le service procèdera à la suppression des passages cloutés centraux de la place de Strasbourg, en vue d'amener les piétons à traverser cette place avec plus de sécurité en empruntant les passages cloutés situés aux extrémités des voies convergentes.

-o-

La séance est levée à 20h45

Le Secrétaire de séance

signé : DELOBEL,

VU : L'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

VU et transmis à M. l'Adjoint LOURDEL,

signé : MAEGHT